COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023

Une version du présent compte rendu à laquelle sont annexés les documents présentés en séance est téléchargeable à l'adresse https://www.smegreg.org/la-cle/la-vie-de-la-cle.html.

L'ordre du jour de cette réunion présidée par **M. DUCOUT** était le suivant :

1- Compte rendu de la réunion du 19 juin 2023
2- Dossiers présentés pour avis
   - A0 - Compte rendu de la délégation de signature au SMEGREG
   - A1 – Pure Salmon
   - A2 – Rabattement de la nappe Eocène à Braud et Saint-Louis
3- Révision du SAGE : organisation, échéancier
4- Tableau de bord du SAGE : données de prélèvement
5- Informations diverses

✧✧

Etaient présents :

Collège des élus :

Mesdames **COUTURIER** et **SAINTOUT** (Conseil Départemental de la Gironde) – **CASSOU-SCHOTTE** (Bordeaux Métropole)
Messieurs **DUCOUT** (Association des Maires de Gironde) – **GHESQUIERE** (EPTB Nappes profondes) -**CHAUSSET** (Bordeaux Métropole)

Collège des usagers :

Mesdames **QUERAUD** (CLCV) **– BAUD GOUS** (Chambre Métiers et artisanat)
Monsieur **ALEZINE** (SEPANSO)

Collège des administrations :

Mesdames **GIRAUD** (ARS) – **PERROT et PASCAUD** (DDTM)
Monsieur **DUBOIS** (DREAL)

Etaient excusés pour le compte des membres de la CLE :

Madame **CUVELIER** (Conseil Régional)
Messieurs **SIRDEY** (Association des Maires de Gironde, pouvoir donné à M. Ducout) - **VERNAUDON** (FDAAPPMA)

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **LARBODIE, BRICHE** et **SIMO** (Département de la Gironde) – **LAURENT** et **EROSTATE** (SMEGREG) - **BRESSON** (EPIDOR) - **JACQUEMAIN** (CD24) - **DONDEYNE** (DDPP) – **NAVROT** (PNRLG)
Messieurs **de GRISSAC, LAFFICHER** et **EISENBEIS** (SMEGREG) –**DURAND** (Bordeaux métropole) - **SALTEL** (BRGM) – **LE LOUS** (Eau Bordeaux métropole)

Etaient également excusés :

Monsieur **QUENAULT** (SIAEBVELG)

✧

✧ ✧

Monsieur Ducout ouvre la séance à 14h35. La réunion se tient en présentiel et en visioconférence.

1. Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2023

M. Ducout indique que la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2023 a pris du retard et qu'il sera très prochainement mis à disposition. La validation se fera lors de la prochaine CLE.

2. Avis et informations

- A0 Compte rendu de l'exercice de délégation de signature

La présentation est faite par M. Lafficher.

Le compte-rendu de l'exercice de délégation de signature est fait conformément à l'article 8 du règlement du fonctionnement de la CLE.

A ce jour, 101 dossiers ont été reçus par le SMEGREG :

- 63 transmis par les services de l'Etat pour information ;
- 38 ont donné lieu à des réponses :
  - ✓ 15 ne concernaient pas le SAGE ;
  - ✓ 4 sont incomplets ;
  - ✓ 14 ayant donné lieu à un avis par délégation ;
  - ✓ 5 à présenter à la CLE et 2 dossiers présentés ce jour pour avis de la CLE.

M. Ghesquière demande ce qui arrive quand le dossier est incomplet. M. de Grissac informe que les demandes de complétude sont envoyées aux pétitionnaires par le service instructeur. Dès que le dossier est complet, il peut y avoir soit un avis de compatibilité donné par délégation soit, dans la grande majorité des cas, un examen en réunion de la CLE ou de son bureau pour avis.

- A1 Pure Salmon

La présentation est faite par M. Lafficher qui rappelle le projet et les différents avis déjà rendus par la CLE :

- 1er avis en date du 20 avril 2022, dont la cible de prélèvement était l'Eocène moyen. Le dossier a été déclaré incompatible vis-à-vis d'un risque fort de salinisation de l'Eocène moyen avec la mention d'une possibilité d'envisager d'autres sources d'approvisionnement ;
- 2ème avis en date du 1er juillet 2022 dont le réservoir cible était le Plio-quaternaire. L'avis rendu a été à nouveau d'incompatibilité avec le SAGE Nappes Profondes de Gironde en raison du contexte géologique local (entre la localisation du projet dans une zone à risque de forte salinisation de la nappe éocène moyen et du manque d'instrumentalisation pour mesurer l'impact des pompages sur l'Eocène ;
- 3ème sollicitation de la CLE le 21 novembre 2022 : étude d'opportunité via la réalisation de 3 ouvrages de reconnaissance sur deux sites différents afin de mieux connaitre les formations à l'interface (existence de l'éponte) et d'évaluer la productivité. A partir des résultats, il s'agit de définir le site le plus approprié et de mettre en place une étude de faisabilité. Suites aux éléments transmis pour information, la CLE a considéré que cette étude devrait apporter des éléments complémentaires, pour poser un jugement sur la compatibilité ;
- 4ème avis en date du 24 avril 2023 : les résultats présentés concernent la phase exploratoire présentée dans le dossier du 21 novembre 2022, ce qui a permis de de préciser le contexte géologique du site Gare à Terre, et notamment la position du toit des formations de l'Eocène et la nature des formations à l'interface des séries tertiaires et Plio-quaternaires, de révéler l'absence d'une éponte nette à l'interface des réservoirs, de préciser le contexte hydrogéologique avec un équilibre piézométrique, des différences de perméabilités et de salinités.
- Des attendus et des précisions sur la géologie (datation stratigraphiques, diagraphie) et l'hydrogéologique (niveaux et qualité des eaux) ont été mises en avant par la CLE ainsi que des questionnements sur l'incidence des prélèvements au Plio-quaternaire sur la nappe de l'Eocène.

Le dossier d'autorisation a été déposé auprès de la DDTP. Deux ouvrages sont concernés :

1. GAT-F : forage de reconnaissance destiné à être équipé pour l'exploitation ;
2. GAT-Pz : piézomètre à l'Eocène, situé 15 mètres du forage, pour le suivi du niveau

D'après les investigations faites sur les forages de reconnaissance, les terrains traversés sont des sables, graviers gris et petits galets (Plio-quaternaire) jusqu'à une fine couche d'argile noire à 39 mètres (d'une épaisseur de 3-4 centimètres ce qui est compliqué à apprécier d'un point de vue géologique) et des calcaires qui ont été attribués à l'Eocène par biostratigraphie. La coupe technique du forage GAT-F montre que le niveau statique (5,5 mètres) est au-dessus du niveau argileux épais de 8 m qui sépare deux réservoirs au sein du Plio-quaternaire ce qui révèle qu'il s'agit d'une nappe captive au sein du réservoir inférieur. Afin de ne pas dénoyer la nappe, la cote à ne pas dépasser correspond au pied de l'éponte (16,5 mètres). Pour le forage GAT-Pz, le niveau statique n'est pas transmis (équilibre de pression) alors que sa valeur était donnée dans les dossiers précédents : le réservoir à l'Eocène présente un niveau équivalent à celui du Plio-quaternaire. M. de Grissac indique que puisque des différences de salinité existent entre les deux nappes, l'équilibre en pression interroge.

Pour ce qui est des investigations menées par les pompages d'essai en janvier, l'influence majoritaire de la marée masque l'interprétation. De plus, le dossier ne précise pas la période de pompage, on ne sait pas quand il commence ou se termine pour analyser une influence. De plus, la courbe des essais d'avril 2023 sur 3 jours montre une influence prédominante de la marée (1 mètre) et des artefacts qui posent questions. Pour les essais de septembre 2023, un approfondissement du piézomètre d'une dizaine de mètres est à noter. La période de pompage est toujours inconnue, l'influence de la marée prédomine et il y a un décalage de phase par rapport à la chronique précédente. A noter qu'il n'y a pas l'annexe sur l'approfondissement du piézomètre dans le dossier.

Monsieur Alezine interroge sur la durée et le débit des essais d'avril 2023 : 72 heures et 80 m^3/h.

Pour synthétiser les éléments hydrogéologiques mis à disposition, M. Lafficher indique qu'il n'y a pas d'éponte franchement imperméable entre les formations, une reconnaissance incomplète des formations éocènes (foration arrêtée car matériaux trop durs, la technique de forage choisie ne permettant pas d'aller plus loin), il y a un équilibre des pressions entre les réservoirs avec une différence de salinité qui pose question, la nappe du Plio-Quaternaire ciblée est captive, il n'y a pas d'influence décelable à l'œil nu sur les essais de pompage, un manque de précision pour faire des analyses (date/heure des tests, Niveau Stabilisé sur Gat-Pz). De plus, il faudrait une déconvolution de l'effet de la marée nécessaire pour étudier l'incidence des pompages. Il y a absence des données de l'approfondissement de GAT-Pz (informations sur le réservoir éocène restent donc partielles car l'annexe n'est pas fournie) et un risque de dénoyage du réservoir à l'exploitation : toit du réservoir à 16,5 m de profondeur et niveau dynamique près de 19,80 m (donc un dénoyage de 4 mètres) pour un débit de 90 m^3/h et une productivité du forage GAT-F annoncée à 6,3 m^3/h/m.

M. de Grissac souligne que dans ce dossier, il y a beaucoup d'affirmations mais aucun élément de démonstration. Par exemple, dans les graphiques, on observe que l'influence de la marée sur l'Eocène est différente de jour en jour alors que normalement, le décalage horaire est toujours le même. Il y a des contrevérités, voire des erreurs dans le dossier.

M. Alezine veut revenir sur deux points :

- le risque de dénoyage du réservoir : (les conséquences sont connues sur l'Oligocène) modification des sens d'écoulement, échanges entre les nappes du Plio-quaternaire et l'éocène avec une intrusion d'eau saline polluée…pour le moment, on ne peut pas savoir car l'interprétation des données n'est pas possible ;
- l'aspect qualitatif des pompages est important aussi, et on ne connaît pas la salinité attendue par l'exploitant alors qu'il s'agit d'une donnée importante puisque c'est ce qui va conditionner les temps de pompage. Il n'y a pas de données, plusieurs nappes pourraient être touchées selon un rapport non technique du dossier. La compatibilité avec le SAGE Nappes profondes n'est même pas mentionnée dans les dossiers. Selon l'arrêté préfectoral d'octobre 2022, concernant les forages exploratoires, la CLE doit être informée mais il n'y a jamais eu transmission des informations. Le dossier est déposé mais il est impossible de donner un avis hydrogéologique. Le pétitionnaire doit donner les éléments demandés par la CLE afin de confirmer ou non l'impact sur l'éocène et de le quantifier.

M. Ducout demande si les services de l'Etat prendront en compte les avis de la CLE avant d'avancer dans le dossier.

Mme Dondeyne, de la DDPP (Direction Départementale de la protection des populations), répond que oui, puisqu'il s'agit d'un dossier ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), l'Etat le réceptionne et le transmet aux services contributeurs (DDTM, DREAL, etc.) et les organismes associés sont sollicités dont les CLE des SAGE Nappes profondes et Estuaire. Evidemment, l'avis de la CLE Nappes profondes est prédominant dans le cadre de l'instruction de ce dossier. L'inspecteur a besoin d'être accompagné par des experts qui se prononcent sur ce que l'exploitant avance sur l'impact sur l'éocène. L'avis de la CLE permettra aussi de demander des compléments nécessaires à l'exploitant avant de déclarer le dossier recevable pour poursuivre la procédure.

M. Chausset demande la définition du mot « déconvolution » et l'avis des experts hydrogéologues du SMEGREG. M. de Grissac explique que la déconvolution consiste à retirer l'effet de la marée sur les résultats par des calculs mathématiques puisque l'effet est tellement fort qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions des résultats observés sur le comportement réel de la nappe. Le BRGM avait déjà fait ce travail sur le risque de la salinisation. Pour donner un avis d'expert, on ne peut pas affirmer sans élément ! M. de Grissac explique qu'il y a des affirmations mais il n'y a pas les informations nécessaires pour porter un jugement sur ce travail.

M. Chausset insiste sur le risque majeur de la salinisation, ce projet accentue ce risque contre lequel on lutte. M. de Grissac explique que la CLE a demandé plusieurs fois les éléments et les investigations nécessaires pour statuer. On ne peut pas juger de l'effet sur l'Eocène notamment. Il est certain que le forage atteint les formations de l'Eocène mais pas le réservoir de l'Eocène. Il y a beaucoup de questions toujours en suspens alors que dans chaque avis, il a été demandé et écrit ce qu'il fallait faire pour faire débloquer le dossier.

M. Ducout indique que le dossier ne va pas être bloqué mais qu'il faut faire une réponse et demander les informations nécessaires. Mme Cassou-Schotte ajoute que si le dossier est incomplet, il faut demander des précisions et elle demande à Mme Dondeyne si c'est bien la DDPP qui transmettra le dossier à la CLE en vérifiant qu'il est complet, quelle est la procédure ? est-ce qu'il s'agit d'un dossier de déclaration ou une demande d'autorisation ? combien dure l'instruction ?

Mme Dondeyne confirme qu'il s'agit bien d'une autorisation et elle explique que pour une autorisation, cela prend 4 à 6 mois quand le dossier est complet sans prendre en compte les irrégularités. Sur ce projet, il y a eu 2 dépôts d'autorisation environnementale, un en janvier 2023 retiré par le pétitionnaire pour qu'il soit complété et amélioré et puis le deuxième dossier déposé le 13 octobre 2023. Dans l'intervalle, il y a eu les forages de reconnaissance et les essais de pompage (procédures soumises aussi au déclaration instruite par la DDTM). Les avis de la CLE ont été également demandés sur ces arrêtés pour assurer un encadrement de la réalisation des forages mais aussi pour savoir vers quoi le pétitionnaire devait tendre pour apporter les données suffisantes et nécessaires à l'instruction du dossier.

Mme Cassou-Schotte rappelle que cette entreprise a essayé de s'installer ailleurs sans succès et c'était la même chose, le dossier n'était jamais complet. Mme Cassou Schotte veut s'assurer que la procédure est respectée, elle s'est rapprochée de ses collègues du Comité national de l'eau ; Mme Dondeyne explique que la DDPP demande les avis des services contributeurs et partenaires associés pour vérifier si le dossier est complet et recevable avant de lancer l'enquête publique auprès du public et des collectivités. Nous sommes dans une phase d'instruction coordonnée par la DDPP.

M. Ducout souligne que la complétude peut arriver dans des temps raisonnables. M. Chausset demande si l'enquête publique est lancée si l'avis de la CLE est négatif. Mme Dondeyne explique qu'un dossier est recevable au moment où le service instructeur peut rédiger des prescriptions qui encadrent le fonctionnement de l'installation. Si des données nécessaires ne sont pas apportées, les prescriptions ne peuvent pas être rédigées et donc il peut être irrecevable. La DDTM et la DREAL vont aussi se positionner sur ce projet.

M. Saltel demande si un suivi est fait sur la conductivité et M. de Grissac répond que non, qu'il n'y a même pas de diagraphie dans le dossier.

M. Ghesquière demande comment les hydrogéologues peuvent simuler des années de pompage à venir à partir d'essais de 72h ? M. de Grissac indique que le signal est suffisamment fort pour pouvoir se projeter. Il explique que c'est comme un cardiologue qui fait des estimations à partir d'un test d'effort. On a un calcul normé avec quelques hypothèses mais il faut tous les éléments, par exemple le niveau de l'eau dans le forage dans lequel on pompe est méconnu. Le projet est peut-être compatible avec une gestion de l'Eocène mais on n'a pas tous les éléments pour en juger.

Mme Couturier demande si les 3 forages prévus initialement ont été faits. M. Lafficher répond qu'il devait y avoir des doublets de forages (ce qui a été fait sur Gare à terre, GAT F et GAT Pz) celui de la Pointe du Médoc n'a pas été fait a priori, il n'y a pas d'information.

M. Chausset soulève que la gestion des nappes est de la compétence de la CLE ; on va aller chercher de l'eau dans le Médoc pour soulager l'Eocène centre et là on regarde la compatibilité d'un forage à l'Eocène…même si ça n'est pas le même secteur ni la même UG (Unité de gestion), les aspects psychologiques et le contexte ne sont pas bons même si le projet peut être légitime.

Mme Cassou-Schotte demande si la CLE Estuaire ou le Parc Marin ont été saisis ? Est-ce que l'enquête publique démarrera quand tous les avis auront été rendus ? La DDPP répond qu'effectivement il faut les avis de tous les partenaires associés dont la CLE Estuaire, le Parc Marin…etc.

M. de Grissac rappelle que dans les avis rendus, il était mentionné des dates très précises, le pétitionnaire n'est pas pris au dépourvu.

M. Ghesquière rappelle qu'une demande d'interCLE avec la CLE Estuaire avait déjà été faite avec Mme Cassou-Schotte, cela a-t-il bien été pris en compte ? Peut-on faire une interCLE publique avec des citoyens observateurs ? M. Ducout répond que cela n'est pas de notre ressort, ce dossier est différent de celui du champ captant des Landes du Médoc. M. de Grissac ajoute cependant que la question se pose dans ce dossier sur les nappes profondes mais aussi sur le dénoyage du Plio-quaternaire ce qui est hors du périmètre du SAGE nappes profondes, point qui sera traité par le SAGE Estuaire

M. Alezine ajoute que le dénoyage du Plio-quaternaire est hors du périmètre du SAGE mais peut avoir une incidence sur l'Eocène donc dans le périmètre. Mais comme on n'a pas les éléments, c'est le serpent qui se mord la queue !

M. de Grissac propose un retour à la présentation qui va montrer d'autres incohérences dans le dossier. En effet, M. Lafficher reprend les demandes /réservées émises par la CLE dans le dossier, il y a des incohérences entre les pièces concernant les volumes et débits d'exploitation envisagés, l'origine de l'eau qui sont contradictoires pour certains usages, le taux de recirculation et le calcul de volume des bassins.

Mme Dondeyne indique également que des questions se posent aussi sur les volumes d'eau potable par jour. M. de Grissac ajoute qu'il était prévu 3 forages, mais aujourd'hui on parle de 5 dont 2 en secours, les conditions d'exploitation sont dimensionnées sur 24 heures, il y a une production d'eau potable en interne mais pas de trace de référence au code de la santé publique dans le dossier… C'est la première fois qu'un dossier avec un tel niveau d'investissement est incomplet et avec tellement d'incohérences ! Cela demande des heures de travail au SMEGREG, à l'Etat et il y a toujours des incohérences !

Mme Cassou-Schotte trouve surprenante cette opacité autour de ce dossier, qu'il n'y ait pas de réponse aux questions. M. Chausset ajoute qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans ce dossier et que le pétitionnaire souhaite aboutir à l'usure sur ce dossier. Il y a un problème de confiance et de crédibilité. M. Ducout insiste pour que le travail continue à être fait correctement autour de ce dossier.

M. Le Lous demande si la question du rejet a été posée ? Le SMEGREG n'a pas regardé, ça sera plutôt au SMIDDEST de répondre sur cette partie. M. Ghesquière insiste sur l'intérêt d'une Inter CLE. La DDPP confirme que des éléments sont apportés dans le dossier.

M. Lafficher présente la proposition d'avis de la CLE, qui, considérant l'analyse du dossier, les données, informations et précisions manquantes, les incohérences ou contradictions internes au dossier et les apparentes erreurs de calcul, propose en conclusion, que la CLE est dans l'incapacité de se prononcer sur la compatibilité du projet avec le SAGE Nappes Profondes de Gironde.

M. Chausset n'est pas d'accord avec cette proposition et veut que ce soit noté « avis défavorable en fonction des éléments connus et sous réserve d'éléments nouveaux ». M. Ducout est d'accord avec cette rédaction ainsi que Mme Cassou-Schotte, Mme Couturier et M. Ghesquière. Mme Cassou-Schotte demande à ce que soit ajouté qu'ils doivent compléter le dossier pour de vrai, stop au temps perdu.

M. de Grissac indique que c'est la première fois que la CLE rend un avis « défavorable », normalement elle rend un avis sur la compatibilité aux règles de gestion (PAGD) ou non.

M. Ducout souligne que c'est un cas particulier, ça ne fera pas un précédent.

M. Chausset ajoute qu'il y a beaucoup de premières fois dans ce dossier !

Avis, formulé à l'unanimité des membres de la CLE présents ou représentés, les services de l'Etat amenés à instruire le dossier ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'analyse du dossier présentée ci-avant ;
- les données, informations et précisions manquantes ;
- les incohérences ou contradictions internes au dossier ;
- les apparentes erreurs de calcul ;

la Commission locale de l'eau est dans l'incapacité de se prononcer sur la compatibilité du projet avec le SAGE Nappes profondes de Gironde et émet un avis défavorable au projet.

- A2 Rabattement de la nappe Eocène à Braud et Saint-Louis

La commune de Braud-et-St-Louis a décidé d'engager la réhabilitation de sa piscine municipale. Les travaux nécessitent la réalisation d'un rabattement de nappe qui concernera une nappe rattachée à l'unité de gestion Eocène nord du SAGE.

L'avis de la CLE a été sollicité le 6 octobre 2023 par la DDTM sur la base du dossier de déclaration du projet de rabattement de nappe.

A la lecture du dossier, il apparait que la réhabilitation de locaux techniques en souterrain nécessiterait un rabattement de nappe en phase travaux avec un prélèvement à prévoir estimé entre :

- 11 à 13 m^3/h en situation de basses eaux ;
- 39 à 49 m^3/h en moyennes eaux ;
- 62 à 80 m^3/h en hautes eaux.

Pour une durée de la phase chantier nécessitant un rabattement de 16 semaines, le débit total exhauré se situerait dans une fourchette de 66 000 à 128 000 m^3 intégrant un mois en période de hautes eaux.

Dans le contexte géologique local, c'est bien une nappe existant au sein des formations éocènes qui serait concernée. Toutefois, avec une éponte argileuse de 1,7 m d'épaisseur reconnue à partir de 5,5 m de profondeur, le rabattement concernerait une nappe phréatique libre rattachée à l'Eocène sans possibilité de générer un dénoyage de la nappe l'Eocène captive plus en profondeur sous l'éponte évoquée ci avant.

Le projet n'est pas proposé en période de basses eaux car le pétitionnaire souhaite réaliser les travaux rapidement pour que les installations soient finalisées pour la période estivale.

Avis, formulé à l'unanimité des membres de la CLE présents ou représentés, les services de l'Etat amenés à instruire le dossier ne participant pas au vote :

Considérant :

- le réservoir aquifère concerné à savoir une sous-unité superficielle de l'Eocène rattaché à l'Unité de Gestion de l'Eocène nord non déficitaire, siège d'une nappe libre ;
- la côte de rabattement ciblée ;
- la connexion hydraulique directe entre le réservoir ciblé et la surface ;
- l'absence de dénoyage de l'unité réservoir sous-jacente dans lequel la nappe de l'Eocène est captive ;
- le caractère temporaire du prélèvement (16 semaines de travaux) ;

le projet de rabattement de la nappe superficielle de l'Eocène pour les travaux de réhabilitation de la piscine de Braud et Saint Louis peut être jugé compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Discussion suite à la présentation :

M. Alezine souligne que lorsqu'il y a un rabattement, l'eau pompée est rejetée dans le réseau d'eau pluviale. Est-ce qu'une réutilisation de cette eau ne peut pas être envisagée par la commune? M. Ducout confirme que c'est dommage, que la remarque se tient mais qu'il est peut-être compliqué de réinjecter.

M. Chausset a évoqué ce sujet avec M. de Grissac et cela lui fait penser aux eaux d'exhaure sur les travaux de parking par exemple qui sont rejetées sur la Métropole. A priori, la Régie de l'eau de Bordeaux métropole va travailler avec Metpark pour voir ce qui peut être fait, notamment à la cité mondiale du vin, à l'auditorium, etc. Il faudrait une étude plus large pour voir comment tout ou partie de cette eau pourrait être réutilisée/réinjectée. Il y a peut-être un gisement de 1 million de m^3/an à récupérer avec un investissement mais sur 20 ou 30 ans, actuellement cela peut avoir du sens. Toutes les constructions en sous-sol sont dans l'eau avec des gros volumes à récupérer.

M. Ducout indique que ce sujet de réinjection n'est pas nouveau mais qu'il faut l'étudier et potentiellement il peut y avoir effectivement 1Mm^3. M. de Grissac confirme qu'il existe un grand nombre de points où il y a des rabattements importants en permanence sur Bordeaux. Il n'y a pas de vision exhaustive ni d'étude alors que ça peut être une solution pour trouver de l'eau par exemple pour la végétalisation pour les îlots de chaleur. L'inventaire n'est pas simple à faire mais c'est une ressource intéressante à mobiliser et il est aussi intéressant de quantifier les consommations énergétiques associées.

M. Chausset ajoute que cette eau va dans le réseau d'assainissement et sera donc traitée mais peut-être pour rien, c'est une perte en eau et en énergie. L'investissement peut être rentable dans le temps pour certains usages.

M. Le Lous indique que la réunion avec Metpark est prévue le 29 novembre. M. Ghesquière a posé la question également à Indigo, gestionnaire de Parking. Pour M. Chausset, le SMEGREG doit se saisir de cette question.

M. Ducout indique que cela pourrait être du ressort de Bordeaux métropole ou de la Régie de l'eau de Bordeaux métropole. Il demande qu'une lettre de la CLE soit envoyée dans ce sens vers Bordeaux métropole pour faire un état des lieux des parkings et cinémas qui sont les plus consommateurs de rabattement permanent.

3. Révision du SAGE : organisation, échéancier

La présentation est faite par M. de Grissac qui rappelle que la première révision du SAGE avait pris 3 ans et 4 mois. Cette nouvelle révision se terminerait donc en mai 2027 si elle prenait autant de temps mais certaines étapes pourraient être plus rapides et un échéancier optimiste pourrait voir la révision se clôturer en décembre 2026. Il faut cependant prendre en compte les élections municipales de 2026 qui entraîneraient une modification de la composition de la CLE. Il faudrait un projet de SAGE révisé adopté en mars 2026. Les élections présidentielles de 2027 pourraient quant à elles poser problème si l'enquête publique était tardive.

M. de Grissac présente ensuite la nouvelle organisation de la CLE avec les 3 groupes de travail réunis en un unique groupe de travail. Ce groupe de travail s'organisera en réunions thématiques, cela simplifiera les travaux. M. Ghesquière accepte la présidence de ce groupe.

Pour terminer sa présentation, M. de Grissac indique de nombreux changements dans le groupe des experts hydrogéologues avec des départs à la retraite et des mutations. Ce nouveau groupe travaillera sur la révision du SAGE et jusqu'au renouvellement de la CLE en 2026. M. Antoine Le Monnier du Département de la Gironde doit être ajouté à ce groupe.

4. Tableau de bord du SAGE : données de prélèvement

La présentation est faite par M. Eisenbeis.

Concernant les volumes agricoles, M. Ghesquière indique que suite au courrier adressé à la Chambre d'Agriculture de la Gironde, son Président a répondu que les agriculteurs déclaraient déjà à l'Agence de l'Eau ces volumes et qu'il ne voulait pas complexifier les choses. Comment on s'en sort ? Mme Simo indique qu'un travail est en cours avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat, le SMEGREG, le BRGM, la Chambre d'Agriculture de la Gironde et le Département de la Gironde pour avancer sur la remontée des volumes agricoles et leur affectation à une Unité de Gestion. Les agriculteurs ne vont pas redéclarer mais il faut une harmonisation et une consolidation des différentes bases de données. Il faut une enquête auprès des agriculteurs puis une actualisation de ces données tous les 5 ans. La Chambre d'agriculture va se tourner vers l'Agence de l'Eau, il devrait y avoir des avancées en 2024.

M. Ghesquière demande si ce sera un comptage au compteur ou s'il s'agira d'une estimation ? Mme Briche répond que cela dépend de si c'est un pivot, un pompage… Le principe sera de reventiler les volumes prélevés sur les unités de gestion.

M. Eisenbeis ajoute que le problème est de savoir la répartition des prélèvements par rapport à la ressource. Il présente ensuite l'évolution des prélèvements dans les différentes nappes :

- Eocène nord : non déficitaire mais rapprochement du Volume Maximum Prélevable d'Objectif. Il y a un report des prélèvements de l'Eocène centre à l'Eocène nord. M. Ducout indique que l'augmentation des VMPO peut être envisagée dans la révision du SAGE ;
- Oligocène Médoc estuaire : pourcentage agricole aléatoire chaque année, grosses variations ;
- Eocène Médoc estuaire : à l'équilibre ;
- Oligocène littoral : travail sur le VMPO à faire du fait de la prise en compte du champ captant des landes du Médoc ;
- Eocène littoral : travail à faire sur le rééquilibrage des volumes Eocène et Oligocène ainsi que sur le VMPO ;
- Oligocène centre : travail à mener sur le VMPO ;
- Eocène centre : déficitaire, augmentation des prélèvements en 2022 car baisse des volumes issus des sources. Les variations observées sont liées aux variations de prélèvements de volumes de Bordeaux métropole.
- Campano-Maastrichien centre : déficitaire, prélèvements sous le VMPO depuis 10 ans.

Pour ce qui est de l'évolution des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (toutes ressources confondues) on constate une augmentation depuis quelques années. M. Eisenbeis précise qu'il y a de nouveau une corrélation entre les habitants supplémentaires et la consommation et cette tendance se confirme au niveau national. Mais quelle est la cause ? Le climat, la COVID, un relâchement des habitudes ?

M. Ghesquière renouvelle son souhait d'un MAC'Eau 2 et demande que les modifications de VMPO au cours du temps apparaissent sur les courbes présentées.

5. Informations diverses

Mme Laurent revient sur la matinée "anniversaires" de la CLE, du SAGE et du SMEGREG. Elle rappelle les objectifs de cette manifestation qui s'est tenue le 17 octobre 2023, les intervenants lors des ouverture et clôture de l'évènement, le programme qui était basé sur l'histoire des nappes profondes, le SAGE et la CLE, l'eau comme bien commun, le changement climatique et les dispositifs de sensibilisation pour les scolaires et le grand public.

Cet évènement a également été marquée par le renouvellement de la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde sur le dispositif l'Eau Un Enjeu Majeur auprès des scolaires.

Elle signale qu'une émission de radio a relayé cet évènement avec la présence de M. Eisenbeis sur le plateau. Elle ajoute la volonté de continuer sur cette dynamique et de travailler avec les médias.

M. Ducout souligne le très bon travail de communication et de pédagogie fait par le SMEGREG car même si c'est un sujet très technique parfois, l'eau concerne tout le monde.

✧
✧ ✧

La date de la prochaine réunion de la CLE a été fixée le 25 mars 2024 à 14h30 salle des Commissions, Immeuble Gironde du Conseil Départemental.

M. Ducout clôture la réunion à 17h30.

A Bordeaux, le 12 mars 2024

Le Président de la CLE
du SAGE Nappes profondes de Gironde

Pierre DUCOUT

Compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au SMEGREG

Bureau de la Commission locale de l'eau
Réunion du 20 novembre 2023

SAGE NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

SMEGREG EPTB NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Compte rendu de l'exercice 2023 de la délégation donnée au SMEGREG

Article 8 des Règles de fonctionnement de la CLE :

Délégation est donnée au SMEGREG, en tant que secrétariat technique de la CLE et représenté par son Directeur, pour :

- procéder au tri des sollicitations extérieures adressées à la CLE ou à son Président ;
- répondre directement au demandeur dès lors que le projet n'est pas concerné, à l'évidence, par le SAGE Nappes profondes ;
- répondre directement au demandeur dès lors que le projet est concerné par le SAGE mais qu'il n'y a pas de doute ou de réserve quant à la compatibilité du projet avec le SAGE ;
- lorsque la demande émane d'un service de l'Etat en tant qu'instructeur d'un dossier, lui répondre et lui fournir l'analyse du dossier qui sera présentée à la CLE pour sa prise de décision ;
- pour tous les autres dossiers, faire une réponse d'attente indiquant que l'avis de la CLE ou de son bureau sera sollicité lors de sa prochaine réunion.

L'exercice de cette délégation donnera lieu à un compte rendu régulier devant la Commission sachant que les demandes rattachées aux deux derniers items donneront lieu dans tous les cas à une présentation pour avis devant la Commission ou son bureau.

Compte rendu de l'exercice 2023 de la délégation donnée au SMEGREG

date	destinataire	objet	Conclusion
12-janv.-22	20-janv.-23	Avis sur la création de forage pour l'irrigation à La Sauve	Compatible
12-janv.-22	26-janv.-23	Avis sur le projet de ponton-mixte « Quai de la Souys » à Bordeaux	Ne concerne pas le SAGE
4-févr-22	06-févr.-23	Avis sur la création d'un forage pour l'usage agricole et l'arrosage d'un espace vert dans un domaine privé La Maqueline sur la commune de Macau	Ne concerne pas le SAGE
9-févr-22	09-févr.-23	Avis sur la création d'un forage agricole sur la commune de Noaillan	Compatible
14-févr-22	14-févr.-23	Avis sur la régularisation d'un forage à l'Oligocène sur la commune de Moulis-en-Médoc	Avis de présentation prochaine CLE
2-mars-22	24-févr.-23	Avis de principe sur la régularisation de deux forages du Château Malartic Lagravière situés sur la commune de Léognan	Incomplet
10-mars-22	27-févr.-23	Contribution sur le dossier concernant l'extension de la ZA "Pot au Pin" à Cestas	Ne concerne pas le SAGE
11-mars-22	27-févr-23	Contribution sur le dossier d'aménagement ferroviaire par SNCF Réseaux à Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans	Ne concerne pas le SAGE
02-mai-22	10-mars-23	Avis sur le projet de méthanisation Berganton Biogaz à St-Jean-d'Illac	Incomplet
07-juin-22	20-mars-23	Avis sur le SCoT Médoc-Atlantique	Avis de présentation prochaine CLE

Compte rendu de l'exercice 2023 de la délégation donnée au SMEGREG

date	destinataire	objet	Conclusion
31-mars-23	DDTM	Avis sur le projet de création de forage agricoles pour la Ferme de Retis à Hostens	Incomplet
31-mars-23	DDTM	Avis sur le projet de création de forage agricole à Bazas	Compatible
3-avr-23	DDTM	Avis sur le projet de création de forage agricole à Gornac	Compatible
3-avr-23	DDTM	Avis sur le projet de création de forage agricole à Lormont	Compatible
5-avr-23	Pétitionnaire (ASN)	Avis sur les décisions modificatives sur les prélèvements de la Centrale Nucléaire du Blayais	Compatible
10-mai-23	DDTM	Avis sur le projet de forage de reconnaissance au Miocène à Bernos-Beaulac	Compatible
15-mai-23	DDTM	Contribution sur le projet de confortement de la digue à Bègles	Ne concerne pas le SAGE
20-juin-23	DDTM	Avis sur le projet de création de forage agricole à Lormont	Compatible
21-juin-23	DREAL	Avis sur le projet de REUT de la STEP pour ETEX à St-Loubès	Compatible
21-juin-23	DDTM	Avis sur le projet de ZAE fillières dirigeables à Laruscade	Ne concerne pas le SAGE
21-juin-23	DDTM	Avis sur la demande d'autorisation environnementale M. Dubourg "Petit Jarnon" à Cestas	Incomplet

Compte rendu de l'exercice 2023 de la délégation donnée au SMEGREG

date	destinataire	objet	Conclusion
21-juin-23	DDTM	Contribution sur le projet de forage agricole à Mérignac	Compatible
21-juin-23	DDTM	Avis sur le permis d'exploitation des gîtes géothermiques "Plaine de Garonne Energie" à Bordeaux, Cenon et Lormont	Compatible
26-juin-23	DDTM	Avis sur la demande d'autorisation environnementale des forages de St-Vivien-de-Médoc	Compatible
28-juil.-23	DDTM	Contribution sur le projet d'extension de la STEP de Lille à Blanquefort	Ne concerne pas le SAGE
26-juil.-23	DDTM	Contribution sur le projet de remplacement de 2 forages agricoles à Carcans	Ne concerne pas le SAGE
10-août-23	DDTM	Contribution sur le projet de piézomètres pour un cimetière naturel à Pessac	Ne concerne pas le SAGE
10-août-23	DDTM	Contribution sur le récépissé de déclaration de la création de 2 piézomètres à Castelnau-de-Médoc	Compatible
10-août-23	DDTM	Contribution sur le site agricole de Tanaïs à Blanquefort	Avis de présentation prochaine CLE
10-août-23	DDTM	Avis sur le projet d'extension de la STEP de Condat à Libourne	Ne concerne pas le SAGE
11-août-23	DDTM	Avis sur le projet de REUT de la STEP à Biganos	Ne concerne pas le SAGE
11-août-23	Pétitionnaire (INRAE)	Avis de principe sur la demande d'exploitation du "Nouveau forage" à Toulenne	Avis de présentation prochaine CLE

Compte rendu de l'exercice 2023 de la délégation donnée au SMEGREG

date	destinataire	objet	Conclusion
29-août-23	DREAL	Avis sur les compléments au dossier d'enregistrement Berganton Biogaz à St-Jean-d'Illac	Ne concerne pas le SAGE
31-août-23	DDTM	Avis sur la déclaration de forage agricole pour une ferme urbaine à Mérignac	Avis de présentation prochaine CLE
21-sept-23	DDTM	Avis sur la régularisation d'un puits pour usage agricole à St-Quentin-de-Baron	Compatible
09-oct.-23	DDTM	2ème avis sur le projet de ponton-mixte « Quai de la Souys » à Bordeaux	Ne concerne pas le SAGE
23-oct.-23	DDTM	Avis sur le projet de 3 forages d'eaux salées sur le Bassin d'Arcachon	Ne concerne pas le SAGE
10-oct-23	DDTM	Avis sur le projet de confortement de la digue à Bègles	Ne concerne pas le SAGE

Compte rendu de l'exercice 2023 de la délégation donnée au SMEGREG

Au 20 novembre 2023, 101 dossiers reçus :

- 63 pour information
- 38 ont donné lieu à des réponses :
  - ✓ 15 ne concernaient pas le SAGE
  - ✓ 4 sont incomplets
  - ✓ 14 ayant donné lieu à un avis par délégation
  - ✓ 5 à présenter à la CLE

et 2 dossiers à examiner ce jour pour avis.

Projet PURE SALMON
Le Verdon sur Mer

Pétitionnaire : Pure Salmon France

Projet initial : forage d'exploitation à l'Eocène

Projet modifié : cible Plio-Quaternaire

version juillet 2022 : ouvrages de reconnaissance

version octobre 2023 : ouvrages d'exploitation

Projet à terme : alimenter une ferme aquacole

Demande : DDPP (06/11/2023)

Pièces examinées : dossiers d'autorisation

Unité de gestion : Plio-Quaternaire (hors périmètre SAGE) et Eocène Médoc Estuaire

Rappel des contributions émises :

- Avis de non compatibilité du projet de forage à l'Eocène (2022-019)
- Avis de non compatibilité du projet de forage au Plio-Quaternaire (2022-041)
- Analyse du dossier de déclaration de forage (2022-066)
- Avis sur le projet de forages de reconnaissance (2022-077)
- Avis de non complétude du dossier (2023-021)

Projet PURE SALMON
Le Verdon sur Mer

Nature du projet (initial) :

- remplissage initial 200 000 m³
- en exploitation :
  - ✓ 330 000 m³/an eau brute
  - ✓ 330 000 m³/an osmosés

Nature du projet (actuel) :

- 270 m³/h en continu
- 6 500 m³/j
- 2 372 500 m³/an

Analyse du contexte :

- contexte géologique : cible Plio-Quaternaire sous recouvrement
- unité de gestion concernée : **hors périmètre du SAGE pour le réservoir ciblé mais Eocène Médoc-Estuaire à l'équilibre directement sous-jacent**
- zone à risque : **zone à risque de salinisation de l'Eocène**
- niveau de risque : **zone à risque fort**

Projet PURE SALMON

Avis 2022-019 du bureau de la CLE en date du 20 avril 2022

Considérant :

- le réservoir cible de la recherche, à savoir l'Eocène moyen :
- l'unité de gestion concernée, à savoir l'Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre ;
- la localisation du projet dans une zone à risque fort de salinisation de la nappe de l'Eocène moyen ;
- les prescriptions du Schéma d'approvisionnement en eau du Nord Médoc de 2009 ;
- la destination des eaux, à savoir l'alimentation des bassins d'une ferme aquacole ;

un nouveau prélèvement à l'Eocène moyen sur le site du projet est jugé incompatible avec une gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde,

Le bureau de la CLE :

- note que la réalisation d'un tel projet remettrait en cause les efforts consentis par les services d'eau potable pour organiser un transfert d'eau du sud vers le nord et supprimer ainsi des prélèvements à l'Eocène moyen ;
- considère que le contexte géologique de la pointe du Médoc permet d'envisager d'autres sources pérennes d'approvisionnement en eau saumâtre.

Projet PURE SALMON

Avis 2022-041 de la CLE du 1er juillet 2022

Considérant :

- la cible de la recherche, à savoir le réservoir du Plio-Quaternaire, qui est hors périmètre du SAGE Nappes profondes de Gironde ;
- la faible épaisseur d'éponte entre ce réservoir et celui sous-jacent de l'Eocène, rattaché ici à l'unité de gestion Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre ;
- la localisation du projet dans une zone à risque de fort de salinisation de la nappe de l'Eocène moyen ;
- l'absence de dispositif permettant de quantifier l'incidence des pompages sur la nappe de l'Eocène ;

le projet de forage au Plio-Quaternaire est jugé incompatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Par ailleurs, l'attention du pétitionnaire et des services instructeurs est appelée par la CLE sur le fait que, sur la base des données mises en avant dans le dossier :

- une exploitation au débit de 50 m^3/h apparaît impossible ;
- un débit d'exploitation supérieur à 10 m^3/h apparaît impossible sans dénoyer la nappe du Plio-Quaternaire localement captive.

Projet PURE SALMON
Avis 2022-077 de la CLE du 21 novembre 2022

Ce projet consistant à réaliser 3 forages de reconnaissance sur 2 sites doit être considéré comme une phase exploratoire (étude d'opportunité) permettant :

- de préciser le contexte géologique des deux sites, et notamment la position des formations de l'Eocène et la nature des formations à l'interface des séries tertiaires et plio-quaternaires (présence ou non d'une éponte) ;
- évaluer la productivité des formations rencontrées ;
- de manière à identifier le site le plus approprié pour une deuxième phase d'investigations (étude de faisabilité).

Cette deuxième phase permettra de :

- tester la capacité du réservoir à fournir les débits d'exploitation souhaités ;
- préciser, via un dispositif de suivi adéquat (piézomètre à l'Eocène à créer), l'incidence de ces prélèvements sur la nappe de l'Eocène ;

éléments indispensables pour permettre à la CLE de poser un jugement sur la compatibilité du projet avec le SAGE des Nappes profondes de Gironde.

Projet PURE SALMON
Avis 2023-021 de la CLE du 24 avril 2023

En synthèse, à ce stade, considérant les éléments nécessaires pour juger de la compatibilité avec le SAGE d'une exploitation de la ressource plio-quaternaire, ces ouvrages de reconnaissance inscrits dans une phase exploratoire (étude d'opportunité) ont permis de répondre à certaines questions et notamment :

- de préciser le contexte géologique du site Gare à Terre, et notamment la position du toit des formations de l'Eocène et la nature des formations à l'interface des séries tertiaires et plio-quaternaires ;
- de révéler l'absence d'une éponte nette à l'interface des réservoirs ;
- de préciser le contexte hydrogéologique avec un équilibre piézométrique, des différences de perméabilités et de salinités.

Toutefois, des attendus demeurent avec :

- des précisions géologiques (datation stratigraphique, diagraphies) ;
- des précisions hydrogéologiques (analyse fine des suivis des niveaux, de la qualité des eaux) ;
- des mesures, via un dispositif de suivi adéquat (piézomètre captant la partie réservoir de l'Eocène à créer), de l'incidence des prélèvements au Plio-Quaternaire sur la nappe de l'Eocène ;

éléments indispensables pour permettre à la CLE de poser un jugement sur la compatibilité du projet avec le SAGE des Nappes profondes de Gironde.

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Résultats des investigations :

- forages de reconnaissance sur le site Gare à Terre:
  - ✓ GAT-F : forage de reconnaissance destiné à être équipé pour l'exploitation
  - ✓ GAT-Pz : piézomètre situé à 15 m de GAT-F destiné à capter l'Eocène pour le suivi des niveaux, qui a été approfondi en septembre 2023
- pompages d'essai :
  - ✓ 5 janvier 2023 : pompage par palier avec 3 paliers de 40 min (entre 9 et 35 m^3/h) + 2h30 de longue durée
  - ✓ Avril 2023 : paliers entre 40 et 80 m^3/h + 96h de longue durée
  - ✓ Septembre 2023 : suite approfondissement GAT-Pz pompage par palier (80 à 120 m^3/h) + 72h de longue durée

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

TERRAINS TRAVERSES GAT-F

0 - 1 m.	Remblai
1 - 5 m.	Sable beige et petit gravier
5 - 8,50 m.	Sable gris
8,50 - 16,50 m.	Argile grise vaseuse
16,50 - 34 m.	Sable, coquilles et gravier gris - lentilles d'argile
34 - 38 m.	Sable et gravier gris
38 - 39 m.	Petits galets et sable gris
39 - 39,20 m.	Fine couche d'argile noire et calcaire

3 à 4 cm d'épaisseur

Eocène
Pour GAT-F validé par analyse biostratigraphie

TERRAINS TRAVERSES GAT-Pz

0 - 1 m.	Remblai
1 - 5 m.	Sable beige et petit gravier
5 - 8,50 m.	Sable gris
8,50 - 15,50 m.	Argile grise vaseuse
15,50 - 34 m.	Sable, coquilles et gravier gris - lentilles d'argile
34 - 38,40 m.	Sable et gravier gris
38,40 - 39 m.	Calcaire gris-beige dur
39 - 46 m.	Calcaire marneux et sableux - qq coquilles marron

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

GAT-F

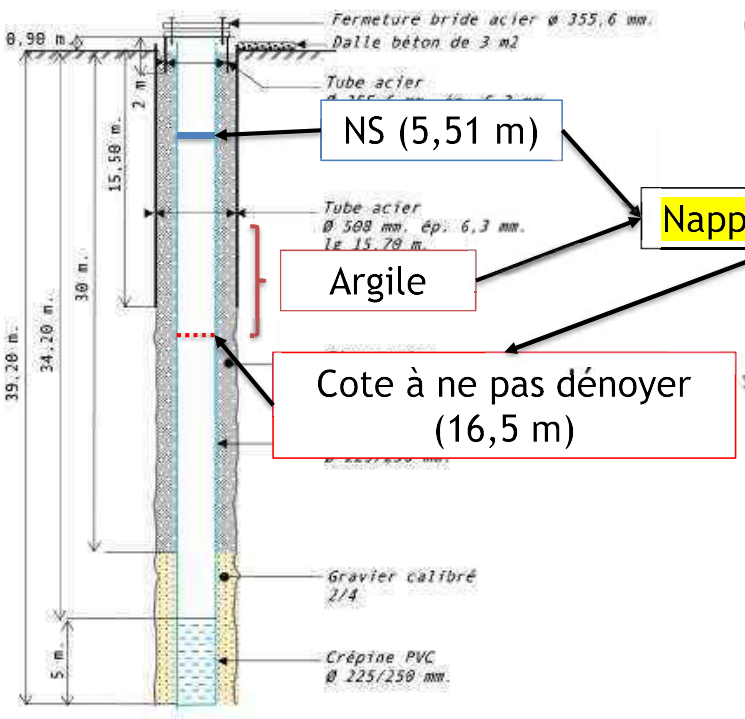

NS (5,51 m)

Nappe cap

Argile

Cote à ne pas dénoyer (16,5 m)

GAT-Pz

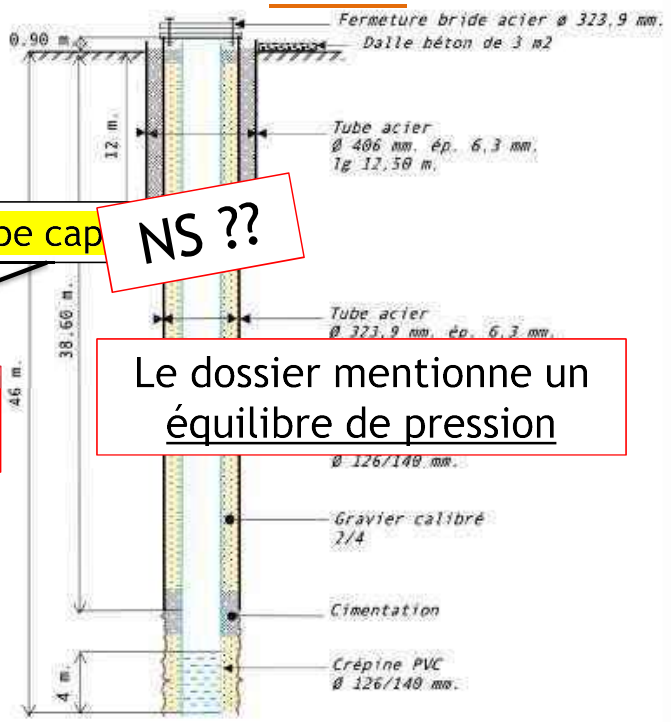

NS ??

Le dossier mentionne un équilibre de pression

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Pompages d'essai du 5 janvier 2023 :

3 paliers de 40 min (entre 9 et 35 m³/h) suivis de 2h30 de longue durée

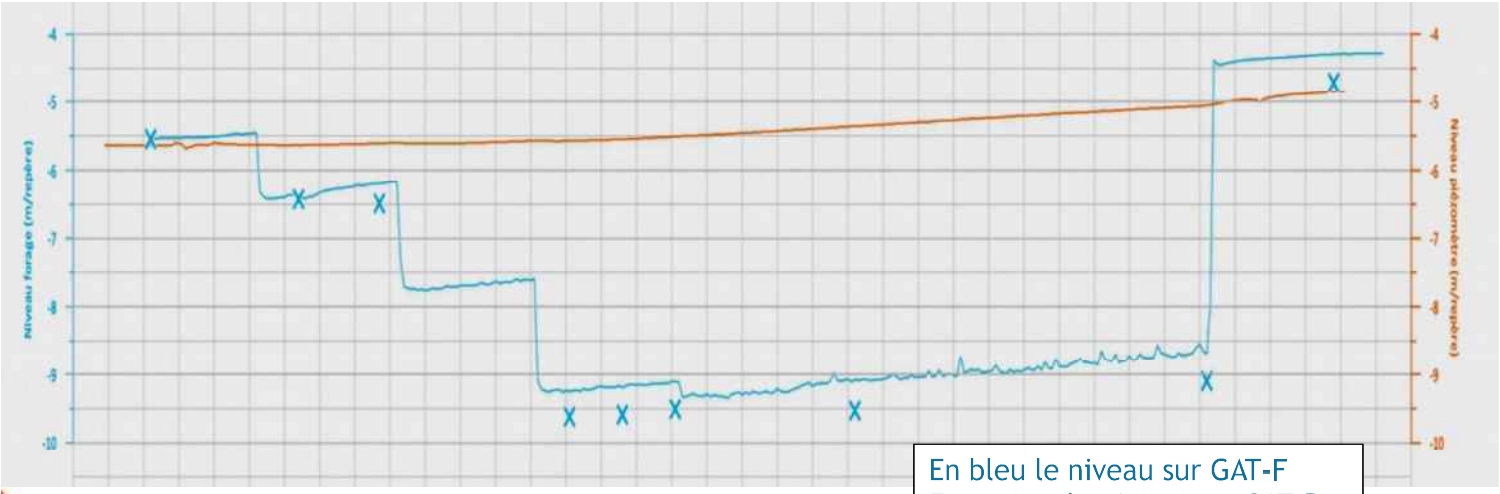

En bleu le niveau sur GAT-F
En orange le niveau sur GAT-Pz

➔ influence majoritaire de la marée qui masque l'interprétation

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Pompages d'essai d'avril 2023 : paliers ent

- période du pompage **inconnue**
- influence **prédominante** de la marée
- des **artéfacts** qui posent questions

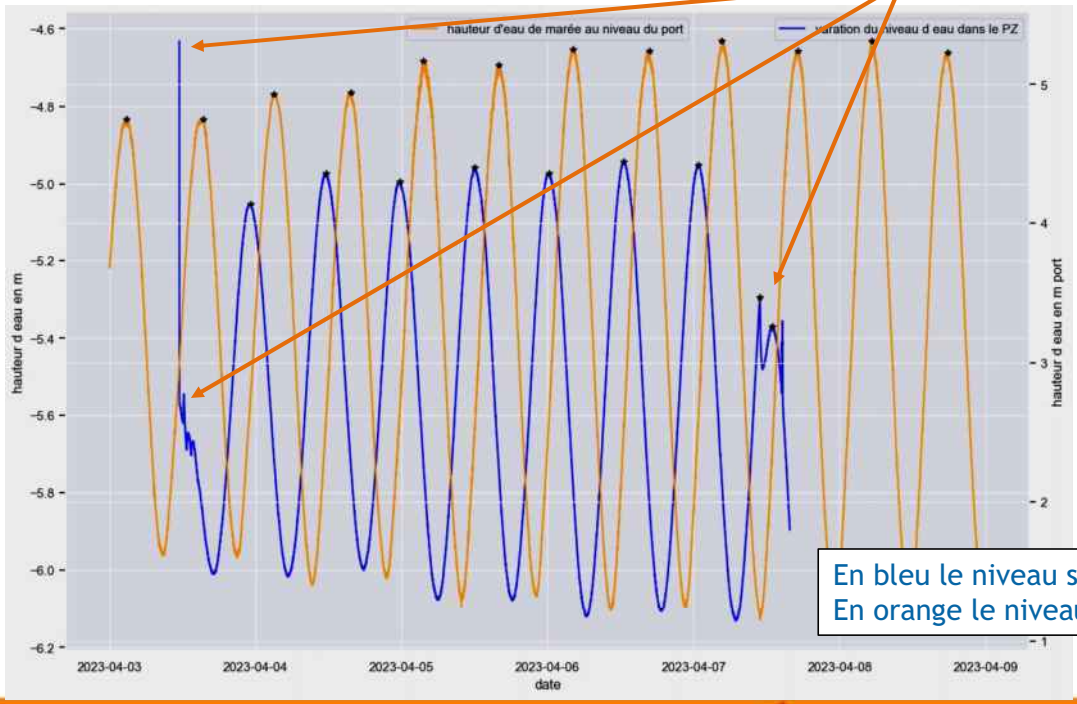

En bleu le niveau sur GAT-Pz
En orange le niveau de la marée

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Pompages d'essai de septembre 2023 suite à l'approfondissement GAT-Pz :

pompage par palier (80 à 120 m^3/h) + 72h de longue durée

- période du pompage **inconnue**
- influence **prédominante** de la marée
- décalage de phase par rapport au précédent

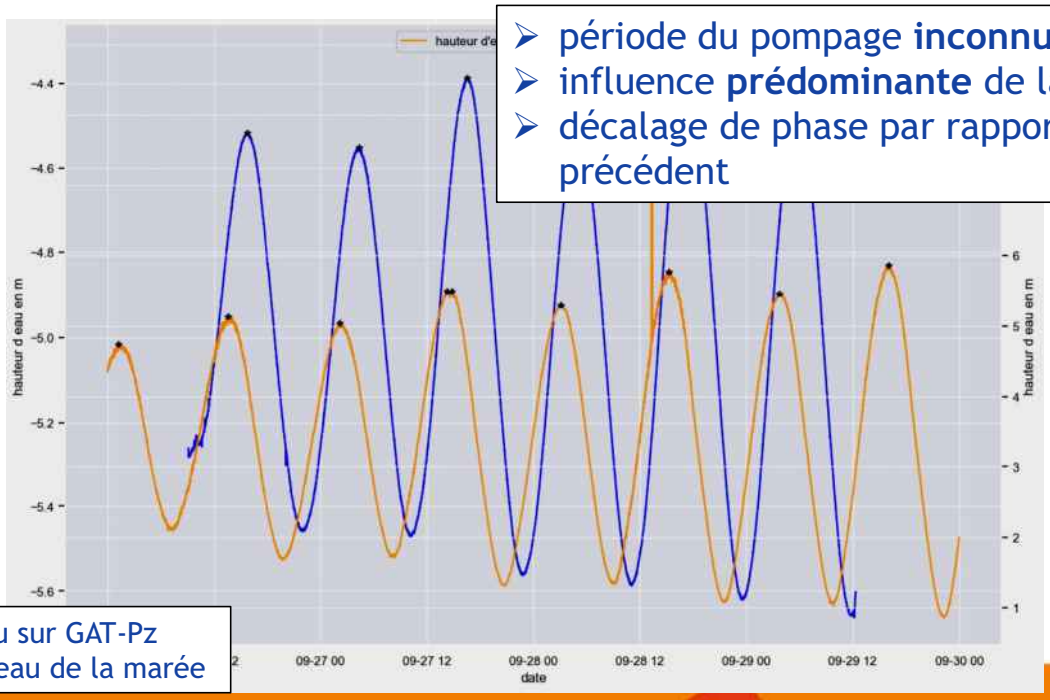

En bleu le niveau sur GAT-Pz
En orange le niveau de la marée

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Synthèse des éléments hydrogéologiques :

- **pas d'éponte franchement imperméable** entre les formations
- reconnaissance incomplète des formations éocènes (foration arrêtée car matériaux trop durs)
- **équilibre des pressions** entre les réservoirs
- nappe du Plio-Quaternaire ciblée **captive**
- **pas d'influence décelable à l'œil nu** sur les essais de pompage
- **manque de précision** pour analyse (date/heure des tests, NS sur Gat-Pz)
- déconvolution de l'effet de la marée nécessaire pour étudier l'incidence
- **absence** des données de l'approfondissement de GAT-Pz (informations sur le réservoir éocène restent donc partielles)
- **dénoyage du réservoir** à l'exploitation : toit du réservoir à 16,5 m de profondeur et niveau dynamique près de 19,80 m pour une débit de 90 m^3/h et une productivité du forage GAT-F annoncée à 6,3 $m^3/h/m$

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Demandes /réserves émises de la CLE :

✓ qu'un **suivi géologique continu de la réalisation des forages** soit assuré ;

✓ que la profondeur d'investigation soit le cas échéant augmentée pour **préciser la position du toit de l'Eocène et la nature des horizons au contact** ;

✓ que l'**attribution stratigraphique** ne soit pas faite par corrélation locale sur la base de la nature, de la structure ou de la couleur des échantillons mais bien **sur la base d'une analyse réalisée en laboratoire par un spécialiste** (faune et flore fossilisées).

Par ailleurs, s'agissant des essais de pompages envisagés :

≈ débits annoncés inférieurs à ceux d'une éventuelle exploitation ;

≈ dispositif permettant de quantifier l'incidence des pompages sur la nappe de l'Eocène ;

❑ précisions hydrogéologiques (analyse fine des suivis des niveaux, de la qualité des eaux).

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Eléments du dossier :

Des incohérences entre les pièces sont observées concernant :

- ✓ les volumes et débits envisagés :
  - 150 m^3/h, 3 000 m^3/j dans le dossier Arcagée
  - 270 m^3/h, 6 500 m^3/j et 2 372 500 m^3/an dans le dossier Andine
- ✓ l'origine de l'eau pour certains usages et notamment les eaux de process agroalimentaire (300 m^3/j) : réseau d'eau potable / eau des forages traitée
- ✓ le taux de recirculation annoncé par la technologie RAS : 99 ou 98 %
- ✓ les calculs de volumes des bassins

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

- Demande en eau
  - ✓ 270 m^3/h assuré par 3 forages de 90 m^3/h puis 2 en secours
  - ✓ 6 500 m^3/j (soit une exploitation 24h/24)
  - ✓ 2 372 500 m^3/an (soit une exploitation 365 j/an)

  Pour mémoire, demande initiale : 660 000 m^3/an

- Besoins pour le personnel : **15 m^3/j** en eau potable du réseau AEP,
- Besoins en eau potabilisée pour usage agroalimentaire (atelier de transformation) : **300 m^3/j** (lavage quotidien des sols et des lignes dans le respect des normes sanitaires),
- Besoins pour l'alimentation des bassins d'élevage : **5 000 m^3/j** en eau saumâtre et **600 m^3/j** en eau osmosée
- Besoins pour les appoints en eau réguliers : **600 m^3/j** (environ 10% du débit traité)

TOTAL : 6 500 m^3/ jour

Projet PURE SALMON

Bâtiment	Stade	Temps de séjour	Nombre de bassins	Diamètre et hauteur bassins (en m)	Volume en eau (en m³)
A	Incubation	40 j	/	/	/
A	Alevin à sac vitellin	10 j	4	4,6m de diamètre 1,5m d'eau	25
A	Première alimentation (first feed)	10 j	4	4,6m de diamètre 1,5m d'eau	25
A	Tacon	60 j	8	4,6m de diamètre 1,5m d'eau	170
A	Smolt	90 j	8	8,8m de diamètre 2,8m d'eau	170
B	Saumoneau	150 j	16	11,6m de diamètre 3,8m d'eau	400
C1/C2	Saumon (Pré-croissance)	270 j	12	15,7m de diamètre 5,2m d'eau	1000
D1/D2	Saumon (Croissance)		24	24,8m de diamètre 7,15m d'eau	450
Purge	Saumon	5 à 12 j	4	48,8 x 4,4m 6m d'eau	1 2900

Total volume bassin : 83 720 m³

Total rectifié : 108 312 m³

Demande 5 600 m³/j soit **5 à 7 %** du volume des bassins alors que le dossier mentionne **98 à 99% de recirculation**

Incohérences entre dimensions et volumes

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Projet PURE SALMON

Proposition d'avis :

Considérant :

- l'analyse du dossier présentée ci-avant ;
- les données, informations et précisions manquantes ;
- les incohérences ou contradictions internes au dossier ;
- les apparentes erreurs de calcul ;

la Commission locale de l'eau est dans l'incapacité de se prononcer sur la compatibilité du projet avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Demande avis sur le rabattement de nappe pour la réhabilitation de la piscine de Braud-et-St-Louis

Pétitionnaire : Commune de Braud-et-St-Louis

Projet : réhabilitation de la piscine

Demande : avis sollicité par la DDTM le 6 octobre 2023

Pièces examinées :
- Dossier de déclaration

Unité de gestion :
Eocène Nord

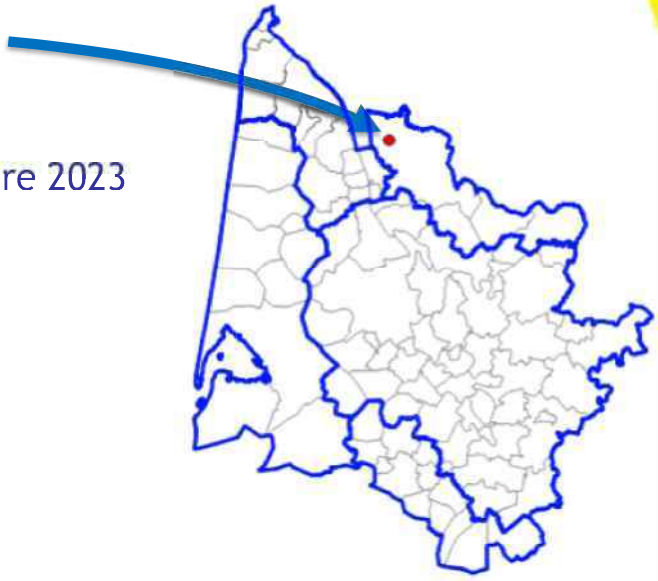

Contexte :
- Projet de réhabilitation de locaux techniques en souterrains nécessitant un rabattement de nappe en phase travaux

Demande avis sur le rabattement de nappe pour la réhabilitation de la piscine de Braud-et-St-Louis

Demande :
- Basses eaux : 11 à 13 m^3/h
- Moyennes eaux : 39 à 49 m^3/h
- Hautes eaux : 62 à 80 m^3/h

Soit un total compris entre 66 000 et 128 000 m^3 pour la période de 16 semaines de travaux (comprenant 1 mois en période de EH)

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Demande avis sur le rabattement de nappe pour la réhabilitation de la piscine de Braud-et-St-Louis

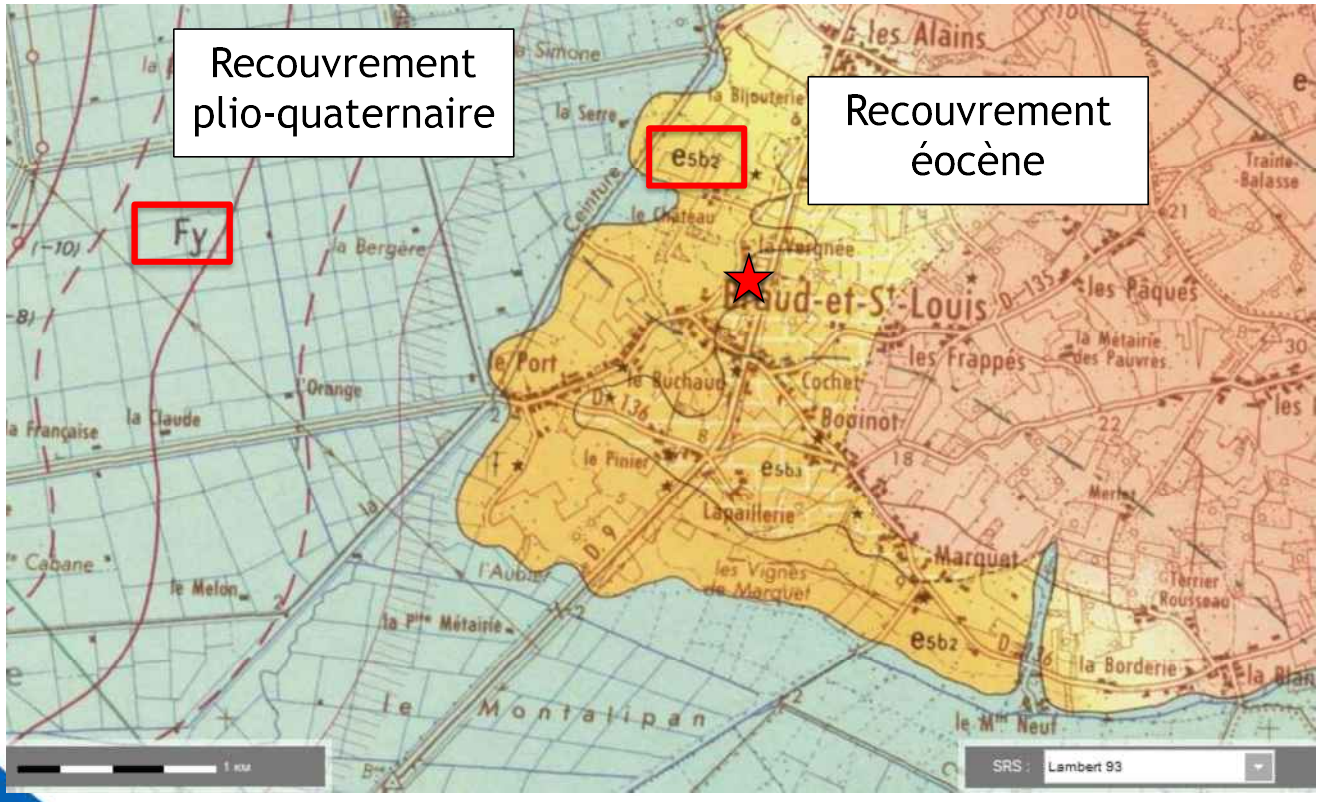

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Demande avis sur le rabattement de nappe pour la réhabilitation de la piscine de Braud-et-St-Louis

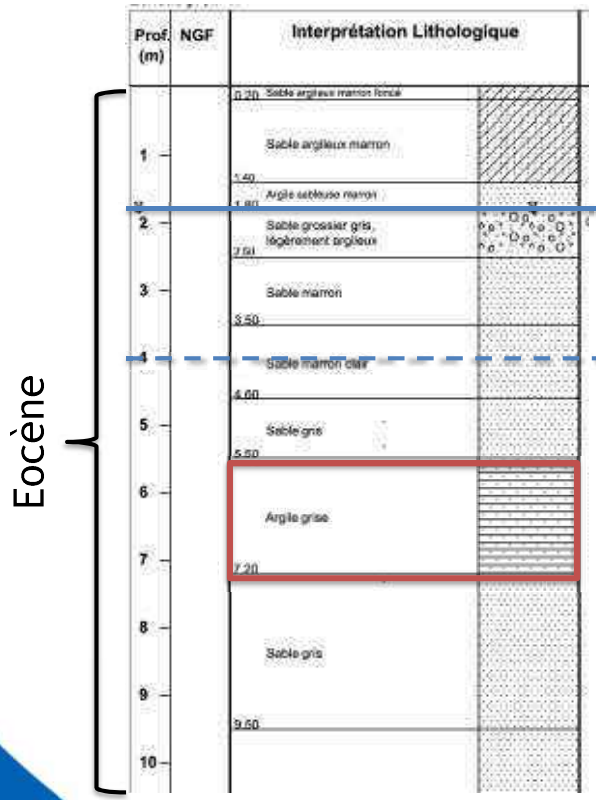

Marnage de la nappe (entre 5,85 et 4,50 m NGF)

Niveau statique

Niveau de rabattement cible (2,40 m NGF)

Eponte locale

➢ Pas de dénoyage local

Demande avis sur le rabattement de nappe pour la réhabilitation de la piscine de Braud-et-St-Louis

Proposition d'avis :

Considérant :

- le réservoir aquifère concerné à savoir une sous-unité superficielle de l'Eocène rattaché à l'UG de l'Eocène nord non déficitaire ;
- la côte de rabattement ciblée ;
- la connexion hydraulique directe entre le réservoir ciblé et la surface ;
- l'absence de dénoyage de l'unité réservoir sous-jacente ;
- le caractère temporaire du prélèvement (16 semaines de travaux) ;

le projet de rabattement de la nappe superficielle de l'Eocène pour les travaux de réhabilitation de la piscine de Braud et Saint Louis peut être jugé compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Révision du SAGE

Commission locale de l'eau
Réunion du 20 novembre 2023

Les étapes de la révision du SAGE

Deux phases distinctes :

- élaboration du ***projet de SAGE révisé avec les étapes classiques :***
    1. actualisation état des lieux et du diagnostic
    2. études des tendances et élaborations de scénarios
    3. choix d'un scénario, rédaction du PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource) et du Règlement
    4. adoption par la CLE
- procédure ***d'approbation du SAGE révisé.***

Déroulé de la 1ère révision du SAGE

Elaboration du projet :

• décision de **réviser le SAGE**	mai 2008
• engagement de la révision	**février 2010**
• état des lieux diagnostic actualisés	septembre 2010
• tendances et scénarios	novembre 2011
• choix des orientations de gestion	mars 2012
• adoption **projet de SAGE révisé**	**avril 2012**

2 ans et 2 mois

Déroulé de la 1ère révision du SAGE

Procédure d'approbation :

• projet de SAGE révisé	04/2012
• évaluation environnementale	04/2012
• consultations	05/2012 -> 10/2012
• enquête publique (1 mois)	12/2012
• rapport d'enquête publique	02/2013
• approbation du SAGE (AP)	06/2013

1 an et 2 mois

Déroulé de la révision

Première révision :

- élaboration 2 ans et 2 mois
- approbation 1 an et 2 mois
- durée totale **3 ans et 4 mois**

mais au-delà du fait qu'il s'agisse de la 1ère révision :

- pas de **définition du bon état quantitatif**
  => travail avec le groupe d'experts hydrogéologues
- nouveauté : **un règlement à élaborer**
- le choix de réaliser **une analyse économique**

Déroulé de la révision

Nouvelle révision (*échéancier optimiste*) :

- engagement élaboration : janvier 2024
- projet de SAGE révisé : mars 2026 (*décembre 2025*)
- approbation : mai 2027 (*décembre 2026*)

A prendre en considération :

- élections municipales en 2026
  => modification composition CLE
- élections présidentielles en 2027

Organisation actuelle de la CLE

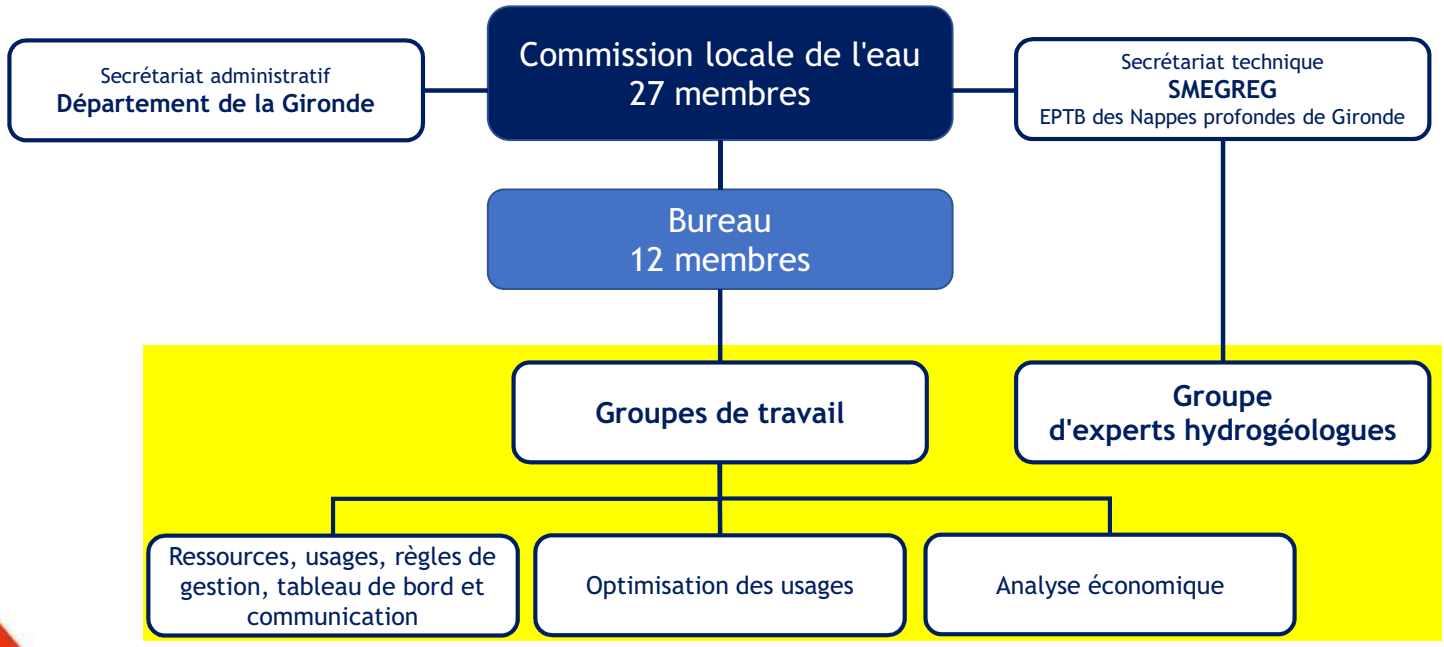

Révision du SAGE
Proposition d'organisation de la CLE

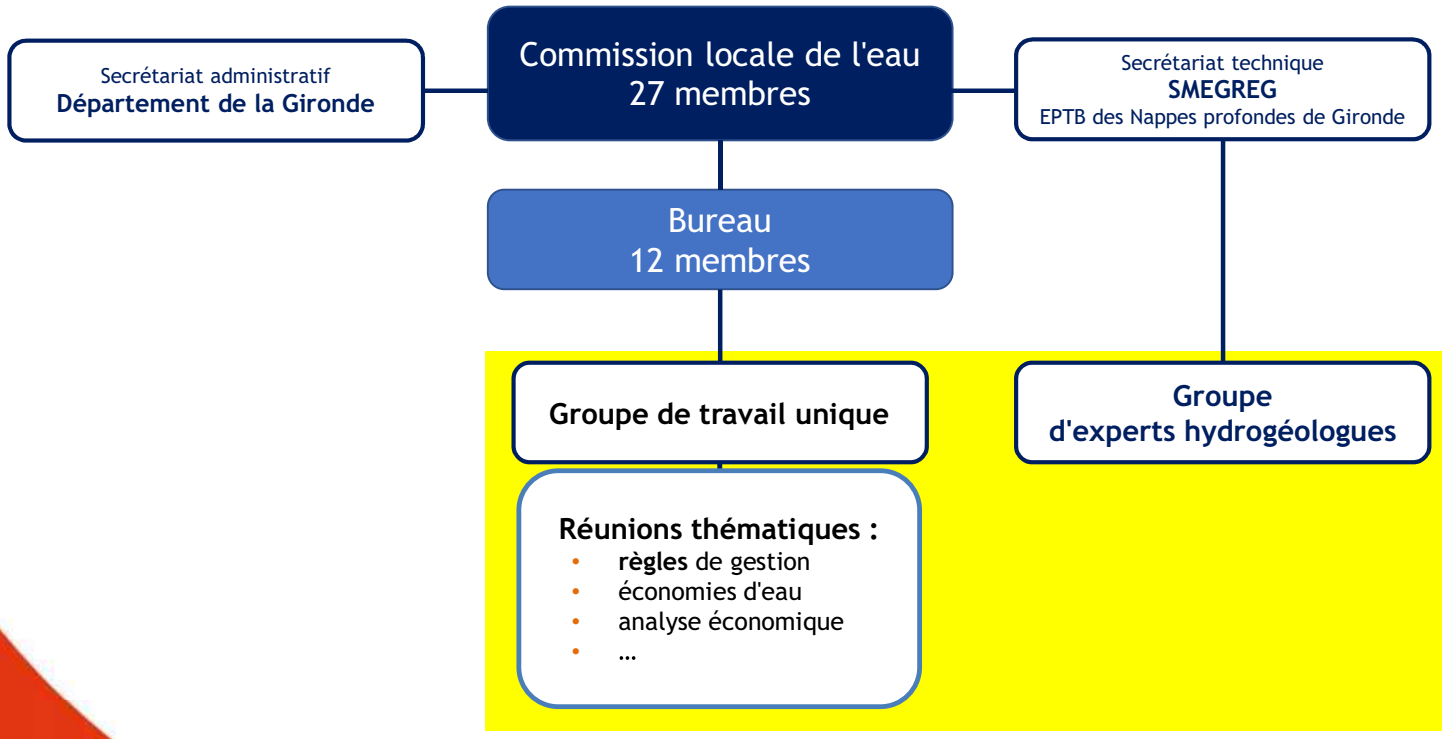

Révision du SAGE
Proposition d'organisation de la CLE

Organisation actuelle des groupes de travail (et présidences) :

- Ressources, usages, règles de gestion, tableau de bord
  (M. Ghesquière - EPTB)
- Optimisation des usages
  (M. Nicolas - CREPAQ)
- Communication - Analyse économique
  (M. Minjat – Chambre d'agriculture)

Nouvelle organisation proposée :

- un groupe de travail unique avec réunions thématiques
- présidence : ???

Organisation de la CLE
Groupe d'experts hydrogéologues

Pour les questions faisant appel à une haute capacité d'expertise dans le domaine de l'hydrogéologie, la CLE s'appuie sur un groupe d'experts hydrogéologues, dont elle arrête la composition, et dont l'animation est assurée par son secrétariat technique.

Composition actuelle du groupe d'experts :

Thierry ALEZINE	*SEPANSO*	Anaïs MEKKIOUI	*Chambre agri. 33*
Olivier DOUEZ	*BRGM*	Gilles POREL	*U. de Poitiers*
Alain DUPUY	*ENSEGID*	Alexandre PRYET	*ENSEGID*
Mélanie EROSTATE	*EPTB Adour*	Marc SALTEL	*BRGM*
Bruno de GRISSAC	*SMEGREG*	Jacques LEPINE	*Eau 17*
Alexis LAFFICHER	*SMEGREG*	Pierre MARCHET	*AEAG*
François LARROQUE	*ENSEGID*	Nicolas PEDRON	*BRGM*

Organisation de la CLE
Groupe d'experts hydrogéologues

Pour les questions faisant appel à une haute capacité d'expertise dans le domaine de l'hydrogéologie, la CLE s'appuie sur un groupe d'experts hydrogéologues, dont elle arrête la composition, et dont l'animation est assurée par son secrétariat technique.

Composition actuelle du groupe d'experts :

- Thierry ALEZINE — *SEPANSO*
- Olivier DOUEZ — *BRGM*
- Alain DUPUY — *ENSEGID*
- Mélanie EROSTATE — *EPTB Adour*
- Bruno de GRISSAC — *SMEGREG*
- Alexis LAFFICHER — *SMEGREG*
- François LARROQUE — *ENSEGID*
- Anaïs MEKKIOUI — *Chambre agri. 33*
- Gilles POREL — *U. de Poitiers*
- Alexandre PRYET — *ENSEGID*
- Marc SALTEL — *BRGM*
- Jacques LEPINE — *Eau 17*
- Pierre MARCHET — *AEAG*
- Nicolas PEDRON — *BRGM*

Organisation de la CLE
Groupe d'experts hydrogéologues

Pour les questions faisant appel à une haute capacité d'expertise dans le domaine de l'hydrogéologie, la CLE s'appuie sur un groupe d'experts hydrogéologues, dont elle arrête la composition, et dont l'animation est assurée par son secrétariat technique.

Proposition de composition du groupe d'experts :

- Thierry ALEZINE (Dr) — *SEPANSO*
- Stéphane BINET (Dr) — *AEAG*
- Pierre CARLEVARIS — Institution Adour
- Olivier DOUEZ (Dr) — *BRGM*
- Alain DUPUY (Pr) — *BRGM*
- Mélanie EROSTATE (Dr) — *SMEGREG*
- Bruno de GRISSAC (Dr) — *SMEGREG*
- Frédéric HUNEAU (Pr) — U. de Corse
- Jessy JAUNAT (Dr) — *Régie EAU BM*
- Antoine LE MONIER — *Département*
- Alexis LAFFICHER — SMEGREG
- Frédéric LAPUYADE — *COBAN*
- François LARROQUE (Dr) — ENSEGID
- Morgan LE LOUS (Dr) — *Régie EAU BM*
- Anaïs MEKKIOUI — *Chambre agri. 33*
- Marc SALTEL (Dr) — *BRGM*
- Pierre MARCHET (Dr) — *AEAG*

Organismes représentés :
AEAG / BRGM / CA33 / COBAN / Département / Régie BM / SEPANSO / SMEGREG / Universités

Evolution des prélèvements
Point au 31 décembre 2022

Commission locale de l'eau
Réunion du 20 novembre 2023

SAGE NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

SMEGREG EPTB NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements
toutes eaux souterraines et tous usages confondus

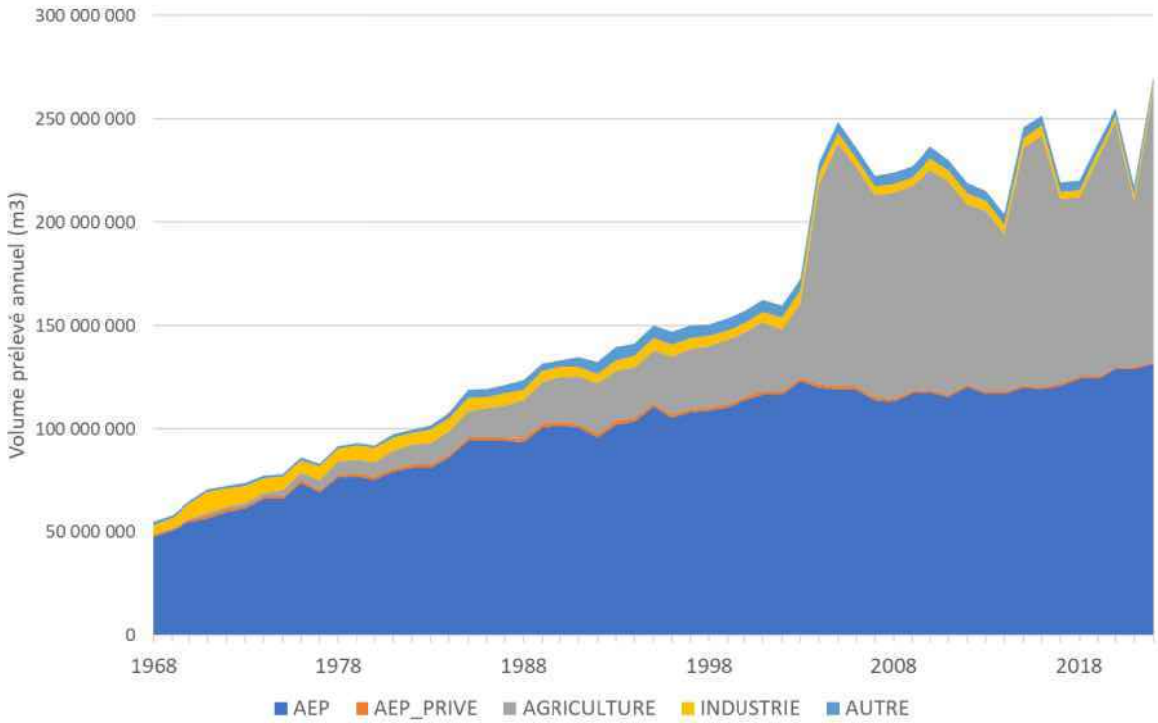

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes
Eocène nord

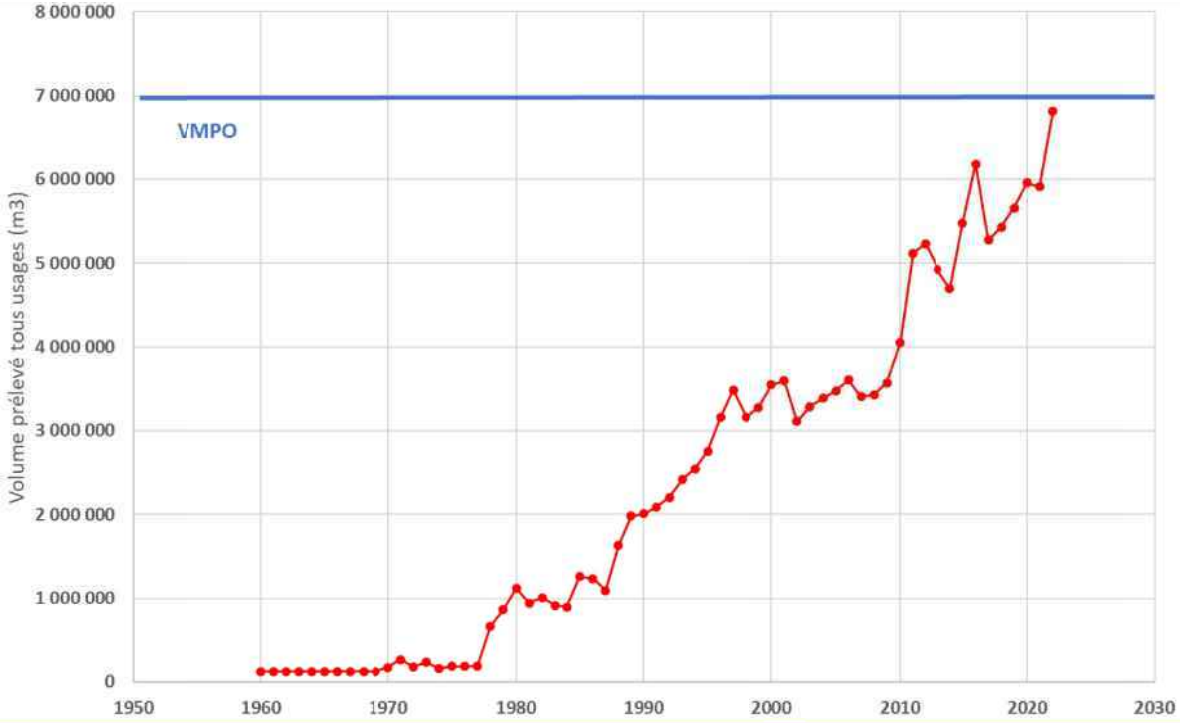

3

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes
Oligocène Médoc estuaire

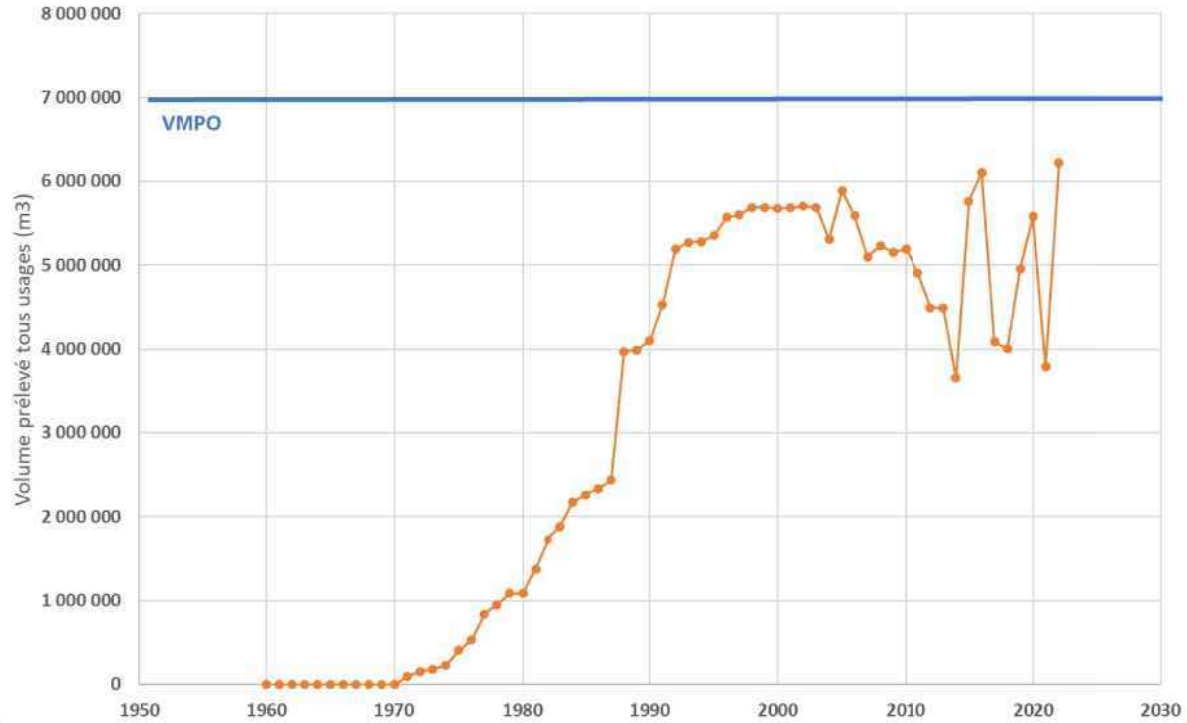

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes
Eocène Médoc estuaire

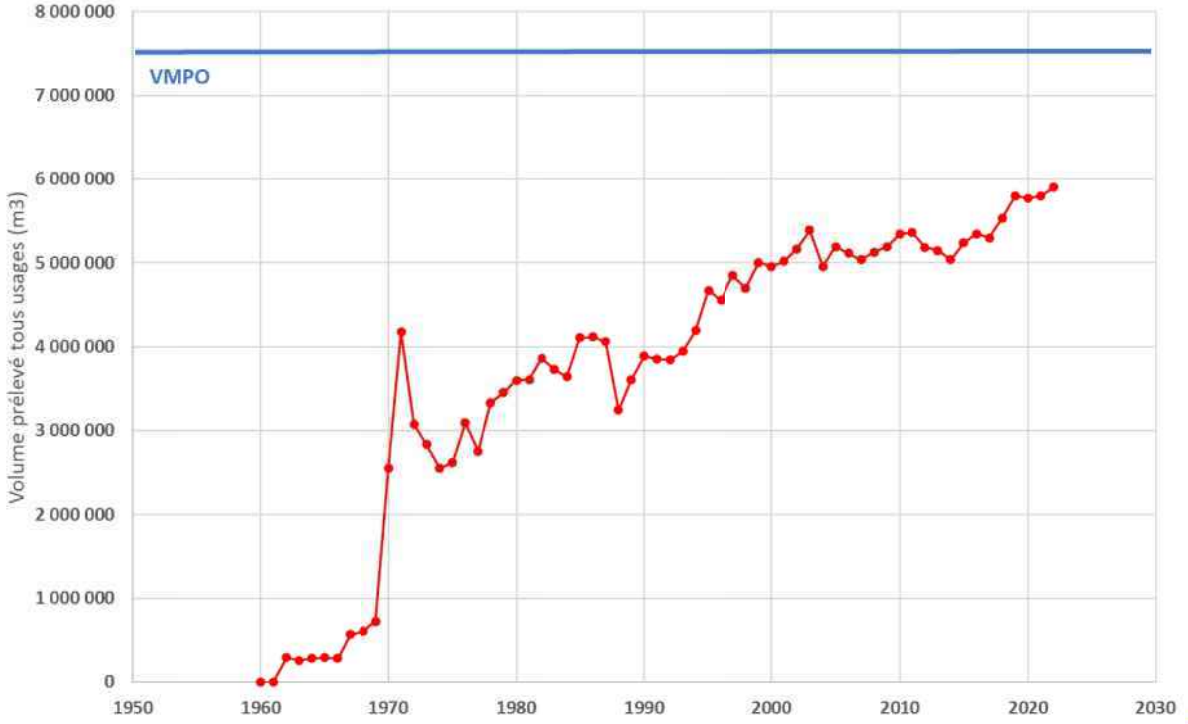

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes
Oligocène littoral

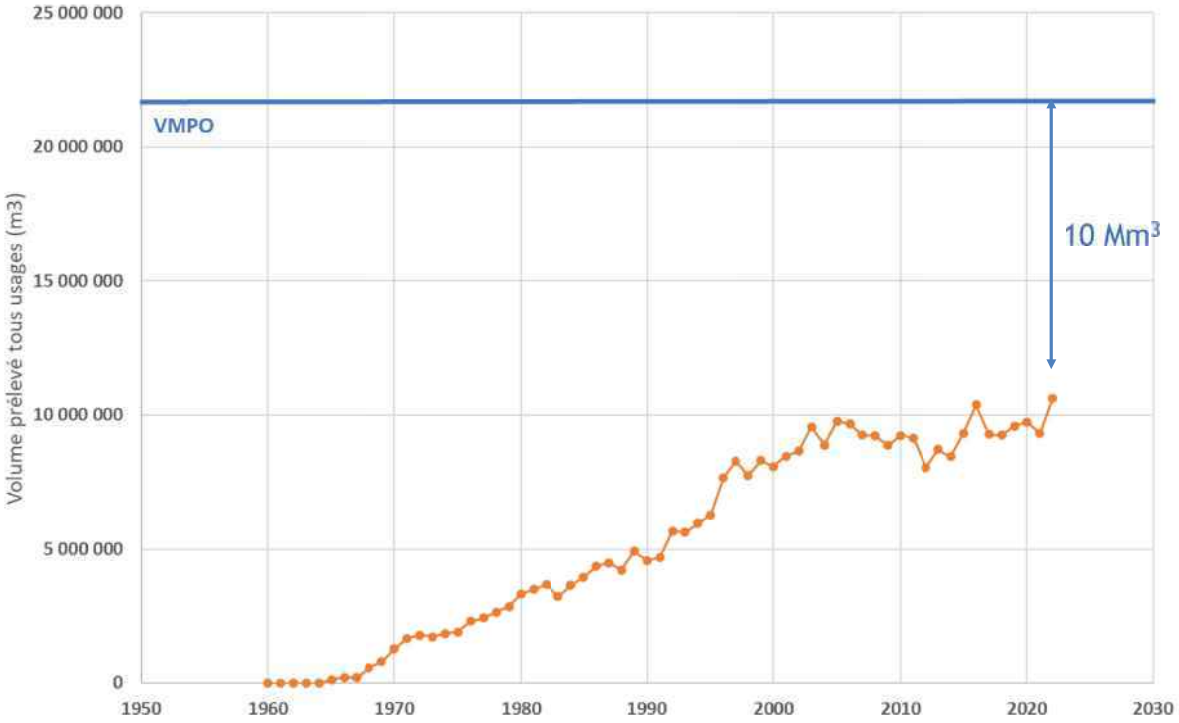

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes
Eocène littoral

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes
Oligocène centre

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes à l'Eocène centre

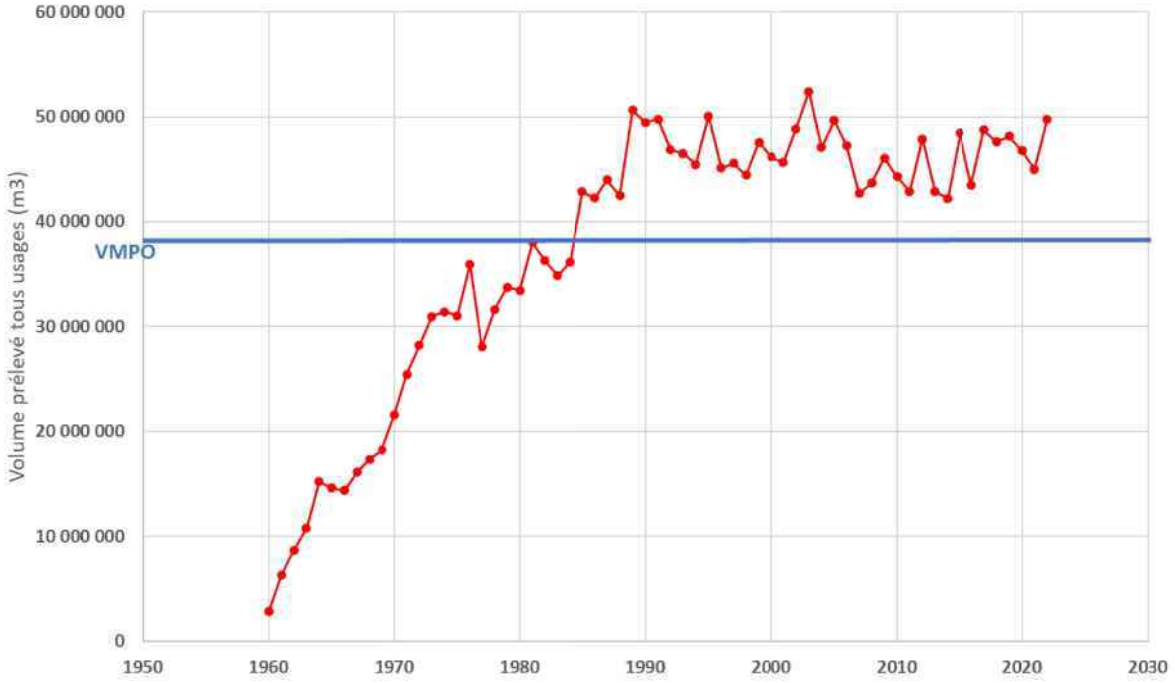

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes au Campano-Maastrichtien centre

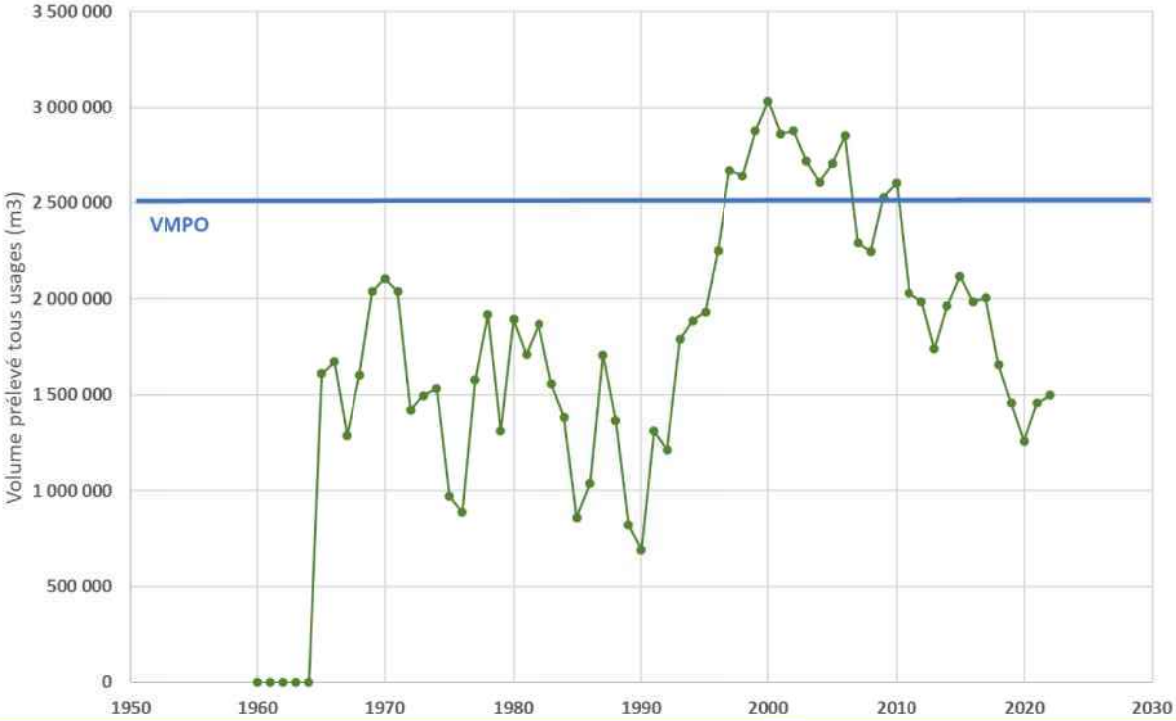

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes Oligocène centre selon origine de l'eau

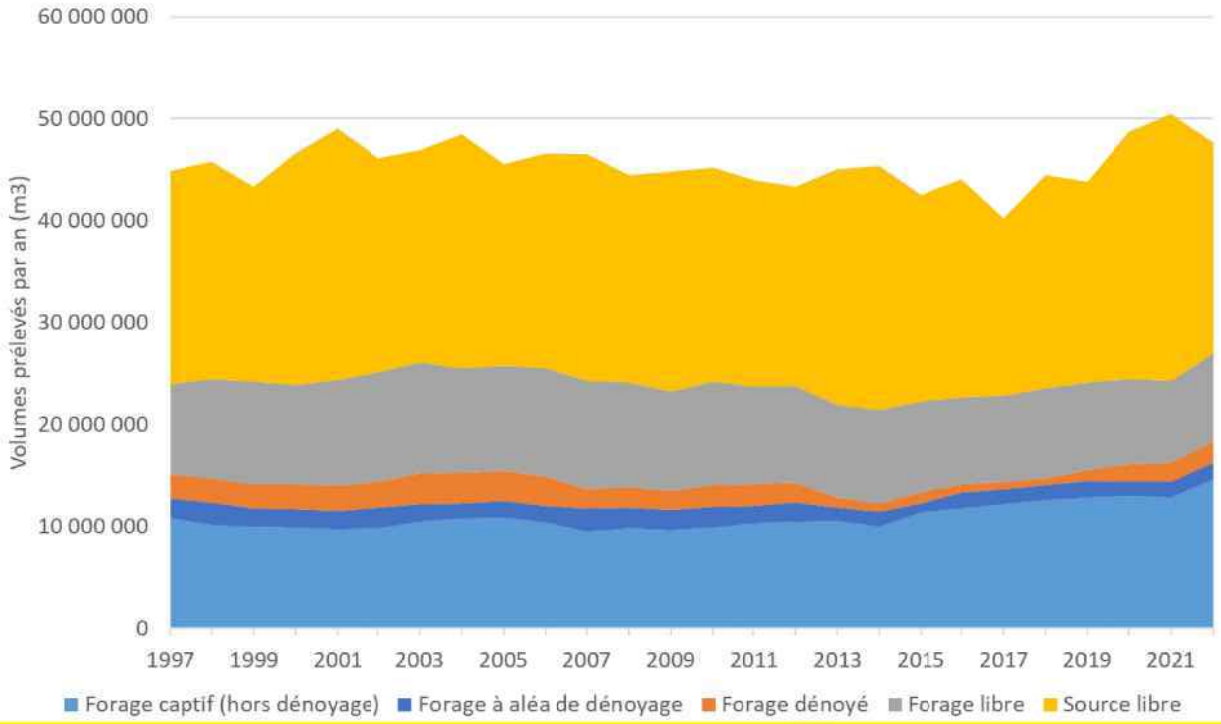

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements sur les sources captées par Bordeaux Métropole (Miocène et Oligocène centre)

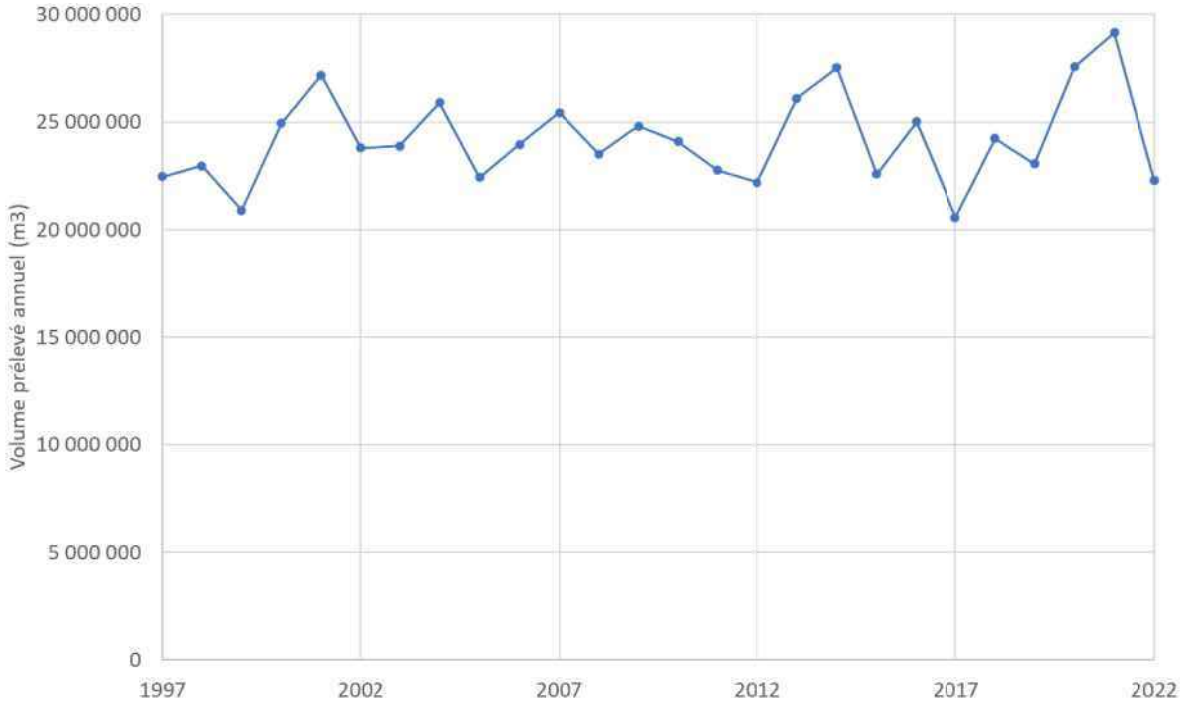

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements cumulés pour l'AEP en Gironde toutes ressources confondues

Données Département de la Gironde / BRGM

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Evolution des prélèvements par habitant pour l'AEP en Gironde toutes ressources confondues

Données Département de la Gironde / BRGM / INSEE

Prélèvements 2022 dans les nappes profondes de Gironde

Nappe	Zone	Prélèvements agricoles	Prélèvements industriels	Prélèvements AEP	Prélèvements géothermiques	Autres	Total général
Miocène	Centre	4 615 594	272 107	2 716 455		137 466	**7 741 622**
Miocène	Littoral	2 289 455	4 240	861 062		147 216	**3 301 973**
Miocène	Medoc	474 716	0	0		0	**474 716**
Miocène	Nord	0	0	0		0	
Miocène	Sud	5 817 710	0	489 256		909	**6 307 875**
Total Miocène		13 197 475	276 347	4 066 772		285 591	**17 826 186**
Oligocène	Centre	1 257 659	184 587	47 839 272		367 993	**49 649 510**
Oligocène	Littoral	2 916 142	303 971	7 191 241		218 913	**10 630 267**
Oligocène	Medoc	6 215 970	0	0		0	**6 215 970**
Oligocène	Nord	0	0	0		1 200	**1 200**
Oligocène	Sud	0	0	307 321		0	**307 321**
Total Oligocène		10 389 771	488 558	55 337 834		588 106	**66 804 269**
Eocène	Centre	98 880	1 002 648	48 346 606		305 019	**49 753 153**
Eocène	Littoral	0	292 493	7 725 780		149 442	**8 167 715**
Eocène	Medoc	533 072	9 569	5 328 897		30 749	**5 902 287**
Eocène	Nord	755 193	68 855	5 906 182		82 374	**6 812 603**
Eocène	Sud	0	0	0		0	
Total Eocène		1 387 145	1 373 565	67 307 464		567 584	**70 635 758**
Campano-Maastrichtien	Centre	0	197 930	1 162 385	7 531	129 577	**1 497 424**
Campano-Maastrichtien	Littoral	0	292 493	221 178		95 245	**608 916**
Campano-Maastrichtien	Medoc	0	0	108 279		208	**108 487**
Campano-Maastrichtien	Nord	0	10 991	481 809		0	**492 800**
Campano-Maastrichtien	Sud	0	0	0		0	**0**
Total CampanoM		0	501 414	1 973 651		232 561	**2 707 626**
Cenomano-Turonien	Centre	0	0	0	625 465	0	**625 465**
Cenomano-Turonien	Littoral	0	0	0		0	
Cenomano-Turonien	Medoc	0	0	235 657		0	**235 657**
Cenomano-Turonien	Nord	0	0	0		0	
Cenomano-Turonien	Sud	0	0	58 005		0	**58 005**
Total Cenomano-Turonien		0	0	293 662		625 465	**919 127**
Total général		**24 974 391**	**2 639 884**	**128 979 383**		**2 299 307**	**158 892 964**

Données Département de la Gironde / BRGM

Matinée du 17 octobre 2023
"25 ans de gestion des nappes profondes"

Bilan

Les motifs

Un évènement pour :

- sortir les nappes profondes de leur anonymat et les rendre visibles dans les médias
- rassembler les partenaires principaux et acteurs majeurs du SMEGREG autour d'un moment convivial
- mettre en avant le dispositif de sensibilisation grand public et les associations qui le portent

Retour sur l'événement en image

Les allocutions d'ouverture et de clôture, avec les interventions de

- **Pascale Got** Vice-présidente chargée de la Protection de l'environnement au Département de la Gironde,
- **Sylvie Cassou Schotte**, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole et Présidente de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole
- **Nicolas Ilbert**, Directeur territorial de la délégation Atlantique-Dordogne de l' agence de l'eau Adour-Garonne,
- **Pierre Ducout**, Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Nappes profondes de Gironde et
- **Célia Monseigne**, Présidente du SMEGREG

Retour sur l'événement en image

Les conférences, avec les interventions de

- **Bruno de Grissac**, directeur du SMEGREG
- **Bernard Barraqué**, professeur émérite au CNRS
- **Florence Habets**, professeur ENS hydroclimatologue
- **Denis Salles**, chargé de recherche retraité INRAE
- **Claire Moras**, directrice du CESEAU et **Eric Veyssy**, directeur de Terre & Océan

Retour sur l'événement en image

Signature de la convention avec DSDEN en faveur du dispositif de sensibilisation en milieu scolaire **l'Eau Un Enjeu Majeur**, en présence **d'Anne Kubek,** inspectrice d'Académie

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Retour sur l'événement en image

Emission radio en direct dédiée aux 25 ans du SMEGREG, le 17 octobre dans la Matinale de **France Bleu Gironde**, avec la participation de **Patrick Eisenbeis**

Retour sur l'événement en chiffres

- **3 mois** de préparation
- plus de **500 invitations** transmises en 4 vagues de juillet à octobre
- plus de **200 participants**
- **12 intervenants**
- **6 associations** partenaires du dispositif EIEE
- **1 captation vidéo** des conférences, bientôt en ligne sur les réseaux sociaux
- **1 interview** sur France Bleu Gironde le jour même